COMITE DIRECTEUR

Procès-verbal n°2021/011

Réunion du : **En visioconférence**	12 octobre 2021 à 18h15
Présidence :	Albert GEMMRICH
Présents :	Ali DJEDID, Jacques HUMMER, Michel KEFF, Damien KELTZ, Gérard SEITZ, Michel SPINDLER, Jacky THIEBAUT, Joël MULLER, Olivier TURBE, Mathieu CHAPPAZ, Christophe GEORG Guy ANDRE, Michel AUCOURT, Daniel FAY, Patrick LEIRITZ, Yann LEROY, Christophe SOLLNER, René MOLLE, Philippe PAULET, Bruno HERBST
Excusés :	Laurent HETZEL qui donne pouvoir à Christophe GEORG, Khadidha BETTAHAR qui donne pouvoir à Joël MULLER, Cédric KANTE, Hervé PAPAVERO
Assistent :	Olivier STUDER, Frédéric VARAIS, Fabrice VILLIERE, Matthieu LOMBARD, Stéphane HEILI, Sophie GERVASON, Florent GOSSELIN, Patrice GRETHEN, Stéphane VILLEMIN,

Le Comité Directeur valide le PV du Comité Directeur du 4 septembre 2021.

1. Clubs

a) AS BETTBORN

Le Comité Directeur,
Prend note de la décision de la Commission Sportive Régionale actant le forfait général du club AS Bettborn Hellering en championnat senior R3, avant le début de la compétition,
Prend également note du courriel du club AS Bettborn Hellering sollicitant le maintien de son équipe seconde engagée en championnat,
Considérant l'article 130.2 des Règlements Généraux de la FFF qui stipule que « lorsque le forfait général de l'équipe première est déclaré avant la reprise du championnat, la Ligue régionale a toute compétence pour déterminer les conditions dans lesquelles ce club est autorisé à poursuivre ses activités »,
En conséquence, vu le forfait général de l'équipe première déclaré avant la reprise des championnats et afin de préserver l'activité du club, autorise le maintien de l'équipe seconde du club dans son championnat de District 2,
Décide, compte tenu de ce contexte, que les joueurs du club restent qualifiables pour les équipes en activité du club, sans pour autant qu'une éventuelle participation à une rencontre de Coupe de France avec le club ne soit de nature à interdire ou à limiter leur participation avec ces dernières,
Décide, par ailleurs, que l'équipe du club ainsi maintenue en championnat de District 2, ne pourra pas accéder en division supérieure en fin de saison le cas échéant.

b) Mouvements des clubs

Le Comité Directeur valide les mouvements de clubs suivants :

AFFILIATIONS			
DISTRICT	**CLUB**	**N° AFFILIATION**	**TYPE**
Aube	SPORTING FOOTBALL CLUB	860989	Loisir
Marne	ACADEMIE D'APTITUDE SPORTIVE	564220	Libre

INACTIVITES			
DISTRICT	**CLUB**	**N° AFFILIATION**	**DATE**
Haute Marne	REV. S. DE MANDRES	522641	03/09/2021
Marne	LES JEUNES DE COURTISOLS SAINT MEMMIE	853030	03/09/2021
Marne	AS BIGNICOURT	582112	09/09/2021
Aube	AS SARRAIL	546378	21/09/2021
Vosges	FC URIMENIL UZEMAIN	531572	27/09/2021

CHANGEMENT DE TYPE				
DISTRICT	**CLUB**	**N° AFFILIATION**	**TYPE**	**DEVIENT**
Aube	SPORTING FOOTBALL CLUB	860989	Loisir	Libre au 08/10/2021

RADIATIONS			
DISTRICT	**CLUB**	**N° AFFILIATION**	**DATE**
Alsace	AS STATTMATTEN	781261	06/09/2021
Aube	US PLANCEENNE	514380	09/09/2021
Aube	AS ARCIS F	502639	09/09/2021

2. Ordre du jour de l'AG du 6 novembre 2021

a) Ordre du jour

Le Comité Directeur valide l'ordre du jour suivant pour l'assemblée générale du 6 novembre à 10h30 :

1. Ouverture du Président
2. Approbation du PV de l'AG du 25 juin 2021
3. Rapport moral de la saison 2020-2021
4. Election des délégués représentants les clubs aux assemblées fédérales de la FFF
5. Compte rendu financier de la saison 2020-2021
6. Rapports du commissaire aux comptes
7. Approbation des comptes de l'exercice clos au 30 juin 2021 et affectation du résultat
8. Budget modificatif
9. Textes réglementaires
10. Informations diverses
11. Interventions des personnalités
12. Clôture de l'assemblée générale

b) Textes réglementaires

Joël MULLER présente une demande de modification des règlements de la FFF concernant la demande de licence arbitre :

Exposé des motifs :
La saisie des dossiers de demandes de licence représente un travail conséquent pour les bénévoles des clubs et les dossiers médicaux des arbitres peuvent nécessiter un certain nombre d'examens, liés à des délais de traitement, voire de prise de rendez-vous médicaux.
Ces dernières saisons, il a été constaté plusieurs annulations automatiques de demande de licence d'arbitres pour dossier médical manquant, ceci entraînant un nouvel enregistrement des demandes de licence arbitres, parfois même après le 31 août, l'arbitre n'étant de ce fait pas considéré comme couvrant son club pour la saison en cours.
Bien souvent cette annulation est due au fait que le club enregistre la demande de licence de l'arbitre dès le début de la saison et que l'arbitre obtienne des rendez-vous médicaux tardifs, voire que le délai de traitement du dossier médical par la commission médicale soit insuffisant.

Prenons deux exemples :

- Cas n°1 :

La licence renouvellement pour un arbitre est demandée le 1er juillet de la saison en cours. Le dossier médical de l'arbitre arrive le 1er septembre de la saison en cours. La licence est automatiquement annulée car le délai de 60 jours a expiré.
Le club doit renouveler la demande de licence et l'arbitre ne couvrira pas le club pour la saison en cours.

- Cas n°2 :

La licence renouvellement pour un arbitre est demandée le 30 août de la saison en cours. Le dossier médical de l'arbitre arrive le 30 octobre de la saison en cours. La licence est validée par la ligue.
L'arbitre peut couvrir le club pour la saison en cours.

Quand bien même le délai de 60 jours paraît suffisant, son application tend à inciter les clubs à effectuer les démarches administratives le plus tardivement possible, afin d'avoir le maximum de certitude par rapport à la validation du dossier médical par la commission médicale.
Par ailleurs, cette tendance pourrait se révéler problématique pour les désignations des arbitres sur les premières rencontres de la saison se déroulant courant du mois d'août.
Il est ainsi proposé, afin de ne pas pénaliser les clubs par rapport au délai de traitement des dossiers médicaux, de faire démarrer ce délai de 60 jours à compter du 31 août de la saison en cours.

Concernant le statut de l'arbitre de la LGEF, Joël MULLER présente le projet de modification du statut de l'arbitrage de la LGEF pour une mise en œuvre pour la saison 2022-2023 :

Article 24 – Candidature
2. Le choix entre candidature individuelle ou par l'intermédiaire d'un club détermine le statut de l'arbitre pour ses deux premières saisons (indépendant ou licencié d'un club).

Motif : pour l'arbitre licencié à un club, la première demande de licence ne peut être transmise que par l'intermédiaire du club ayant présenté la candidature de l'arbitre.

Article 41 – Nombre d'arbitres
1. (…)
- Championnat Régional 1 Féminin : 1 arbitre,
- Championnat Régional 1 Futsal : 1 arbitre,

Motif : protéger les clubs formateurs et intégrer les clubs « spécifiques » dans les obligations au niveau du statut de l'arbitrage

3. Finances

Olivier TURBÉ présente le bilan financier de la saison 2020-2021 :

	2020-2021	**2019-2020**	**2018-2019**
PRODUITS	9 449 282 €	9 534 939 €	9 492 090 €
CHARGES	8 785 029 €	9 477 378 €	9 529 957 €
RESULTAT	664 253 €	57 561 €	- 37 867 €

Ce résultat excédentaire s'explique notamment par un maintien des produits à leur niveau habituel alors que les charges ont nettement diminué en raison de la pandémie sanitaire.
Il est précisé que résultat résulte des provisions suivantes :

- Des bons d'achats à destination des clubs (300 000 €)
- Des bons de formation (100 000 €)
- Risque non-paiement des clubs (250 000 €)

En complément, il est proposé de réinvestir l'excédent de gestion dans la construction d'actions coconstruites avec les districts pour un montant de 300 000 € et dans l'action de l'ETR et des commissions régionales. De ce fait, il est proposé de présenter un budget 2021-2022 très déficitaire pour prendre en compte ce résultat :

Modifications proposées	CHARGES	
	Prévisionnel 21-22 modifié	Prévisionnel initial
ETR	462 200,00 €	275 000,00 €
Actions et fonctionnement des commissions	706 200,00 €	627 800,00 €
Actions coconstruites avec les districts	300 000,00 €	- €

Compte de Résultat prévisionnel : - 585 039,86 €

Le Comité Directeur arrête le compte de résultat et valide la modification du budget prévisionnel 2021-2022.

4. Compétitions

Gérard SEITZ fait le point sur le déroulement des compétitions depuis le début de la saison. L'ensemble des championnats et des coupes s'est déroulé dans de bonnes conditions. Des clubs ont systématiquement été conviés pour participer aux tirages de la Coupe de France, une organisation particulièrement bien appréciée. En revanche, le calendrier fédéral de la coupe de France 2022-2023 est très problématique et la ligue devra trouver le fonctionnement le moins contraignant possible pour garder un sens à la coupe et assurer le bon déroulement des compétitions régionales.

5. Technique

a) Schéma de formation des éducateurs

Suite à la présentation effectuée par Fabrice VILLIERE, le Comité Directeur valide le schéma de formation des éducateurs de la LGEF annexé au présent PV.

b) Activité technique

Patrice GRETHEN fait un point de situation sur l'activité technique avec le séminaire de l'Equipe Technique Régional qui s'est tenu du 7 au 8 octobre à Metz. Le projet « priorité aux jeunes et à l'école de foot »

- 33 réunions de lancement dans les secteurs
- Près de 400 clubs invités
- 55 % des clubs ont assisté aux réunions
- 1 club sur 2 s'est engagé dans la démarche

6. FAFA

Après la présentation du travail effectué par la commission régionale FAFA par Michel KEFF, le Comité Directeur valide le schéma régional du FAFA de la LGEF annexé au présent PV.

7. Commissions

a) Commission régionale des terrains et des installations sportives

Michel SPINDLER rappelle que le comité directeur du 29 juin 2021 a validé la composition des commissions régionales en tenant compte des avis des Présidents de District qui tous ont été suivis..

b) Désignation des référents territoriaux dans le cadre des groupes de travail FFF/LFA

Le Comité Directeur valide la désignation des référents territoriaux suivants :

- Beach Soccer : Patrice Feys (*Référent régional - Cadre Technique - LGEF & Alsace*) suppléant Michael Telch *(Cadre Technique – Meurthe et Moselle)*
- E-Foot : Mathieu Chappaz (*Elu CD LGEF*) suppléant Jeremy Picart *(Membre Personnel LGEF)*
- Fit-Foot : Jean Christophe Flogny (*FC Nogentais - Aube*) suppléant Dimitri Boulleray (*FC Nogentais - Aube*)
- Foot 5 : Pas de développement actuellement en LGEF - se pratique sur terrain extérieur avec palissades et filets au plafond (existe en Alsace à Schnersheim et à Wasselonne)

- Foot en Marchant : Roger Zeller (*Educateur - SC Ebersheim - Alsace*) - suppléants Claude Gnemmi *(APM Metz*) - Yoann Lefebvre *(cadre technique - Alsace)*
- Futnet /Tennis ballon : (pas de développement actuellement en LGEF) Patrice Zindy (*Educateur - Membre Commission Foot Diversifié - Alsace*)
- Golf Foot et Foot Golf : Jean Marc Oudin (CR Foot Pour Tous) suppléant Sébastien Dany (*Cadre Technique - Moselle*)

c) Commission distinctions et bénévolat

Christophe GEORG fait état des travaux de la commission distinctions et bénévolat. La commission souhaite disposer d'un relai dans chaque district afin de faciliter les travaux. Ce relai peut être soit une commission de district du bénévolat, soit un référent nommé par le Comité Directeur du District.

8. Représentation de la LGEF à l'AE2F

Le Comité Directeur valide la candidature de Michel SPINDLER comme représentant de la LGEF à l'AE2F.

9. Informations diverses

a) Contrôle d'honorabilité

Olivier STUDER informe le Comité Directeur du fonctionnement du contrôle d'honorabilité. Il s'agit d'un contrôle automatisé de l'honorabilité de certains bénévoles qui vise à vérifier le casier judiciaire des personnes en charge de l'administration d'un club ou en face à face pédagogique avec des mineurs.

La FFF produit un fichier permettant ce contrôle et l'adresse au ministère des sports puis envoie au Ministère de la justice. Le casier est ensuite contrôlé de manière automatique. Si le contrôle s'avère positif, l'état écrit à la préfecture de département de résidence de l'individu concerné pour lui signifier son incapacité, copie président du club. La FFF sera ensuite destinataire d'une notification complémentaire que nous transmettrons à la ligue concernée pour mise en œuvre de suspension de licence.

Le BELFA du 7 octobre précisera les licences éligibles au champ du contrôle ainsi que les procédures disciplinaires.

b) Agenda des réunions du comité directeur

La prochaine réunion du comité directeur est fixé le 8 décembre en présentiel à Strasbourg.

c) CARNET

Le Comité Directeur adresse ses sincères condoléances aux familles et proches des personnes suivantes :
- James LIONNET
- Mère de Nathalie RAMONET, salariée de la LGEF
- Mère d'Hervé BOILLOT, Président de l'UNAF Grand Est
- Patrick BERCELET

Le Comité Directeur adresse ses félicitations à Aurélien BRIEST, salarié de la LGEF, pour la naissance de son fils Gabriel.

Michel SPINDLER	Albert GEMMRICH
Secrétaire général	Président

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant le Tribunal Administratif de Nancy dans un délai d'un mois à compter de leur publication. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport.

PROJET TERRITORIAL FAFA EQUIPEMENT

NOM DE LA LIGUE : LIGUE DU GRAND EST

1. PROJET DU TERRITOIRE SUR LES INSTALLATIONS SPORTIVES

Etat des lieux des équipements sportifs au sein de votre territoire (type et nombre d'installations présentes sur le territoire actuellement (terrain, vestiaires, club house, etc…) avec le niveau de classement actuel, analyse par District en relation avec le nombre de licenciés, la population, l'ancienneté des équipements, etc…)

	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	A5	A8	TRAVAUX	RETIRE CLSST	Stab.	Stab. NC	SYN	SYN NC	PN	PN NC	Foot total Classé	Foot total / NC	Foot total
HAUTE MARNE	0	0	8	8	22	2	13	3	1	0	3	3	1	3	1	80	46	84	47	131
ARDENNES	1	0	7	5	40	40	30	2	4	0	1	8	1	8	3	112	42	123	43	166
ALSACE	1	6	29	162	275	53	210	3	34	0	18	13	14	90	18	808	173	916	187	1103
VOSGES	0	3	8	9	66	12	17	2	6	0	12	13	0	14	4	127	14	145	14	159
MOSELLE	0	3	36	73	235	32	43	3	7	0	3	13	26	85	7	309	102	401	128	529
MEURTHE ET MOSELLE	1	2	10	29	102	13	33	1	8	0	6	5	12	22	8	161	105	191	117	308
MEUSE	0	0	2	8	29	4	22	0	0	0	0	1	2	3	2	61	36	66	38	104
MARNE	1	2	11	27	92	23	61	2	1	1	2	2	1	17	6	198	4	221	5	226
AUBE	1	1	10	12	47	21	24	1	6	0	6	4	2	6	0	106	43	112	45	157
TOTAL	5	17	121	333	908	200	453	17	67	1	51	62	59	248	49	1962	565	2259	624	2883

	FUTSAL 4	FUTSAL 3	FUTSAL 1 ; 2	FUTSAL NC	FUTSAL Total BDD	Caoutchouc	PVC	LINO	PARQUET	NOMBRE DE LICENCIÉS	NOMBRE DE CLUBS	POPULATION
FUTSAL	1	0	0		1	0	1	0	0	6 712	75	174 069
	1	0	1	38	40	0	2	0	0	9 961	107	271 845
	9	6	8	41	64	0	15	1	7	73 242	542	1 898 533
	0	0	1	2	3	0	1	0	0	10 584	83	366 612
	13	38	8	2	61	2	49	1	7	39 744	326	1 043 524
	11	9	3	22	45	7	14	0	2	21 452	161	733 469
	4	2	0	1	7	0	6	0	0	4 619	42	185 355
	1	1	1	0	3	0	0	1	2	13 055	136	567 462
	1	0	0	0	1	0	0	1	0	7 764	86	310 020
	41	56	22	106	225	0	88	4	18	187 133	1 558	5 550 889

L'hétérogénéité du territoire rend complexe une synthèse générale. Toutefois les caractéristiques suivantes se dégagent:

- Les districts les plus importants en nombre de licenciés bénéficient d'un niveau qualitatif des infrastructures jugé satisfaisant, notamment en terme d'équipement de terrains synthétiques. Toutefois, certains revêtements commencent à vieillir et il est temps de les renouveler. A l'inverse les districts qui disposent de moins de licenciés souhaitent pouvoir disposer de davantage de terrains synthétiques.
- Dans l'ensemble du territoire, le niveau d'équipement des plus petites communes, notamment rurales, est insatisfaisant : besoin d'équipement synthétique, remise à niveau de l'éclairage ou rénovation des vestiaires, intégration de la mixité des locaux, etc.
- Disparité du territoire, condition différente dans chaque district.

Définition des priorités d'équipements fixées par le territoire pour combler les disparités territoriales observées dans l'état des lieux. Si une politique spécifique pour les zones rurales et urbaines est définie, nous vous prions de bien vouloir nous la communiquer.

1/ les dossiers de sécurisation (main courante, bancs de touche, liaison protégée vestiaires) : petit montant qui permet d'aider des travaux bien utiles pour le bon déroulement du match qui sont en général demandés par des petites communes, même s'il est difficile de différencier les petites communes et les grandes communes.
2/ les dossiers pour les clubs house : suite à la pandémie, il faut s'attendre à une perte de licenciés. Le fait d'aider ce projet peut permettre plus de convivialité.
3/ les dossiers de mise en conformité : permet de mener à un classement de l'installation. Remonter les installations en qualité.
4/ les synthétiques

Détail de l'organisation mise en place pour :

- Promouvoir le dispositif FAFA au sein de votre territoire
- Analyser techniquement les dossiers de demande de subventions et sélectionner ceux retenus (collaboration CRFAFA/CRTIS, rôle des Districts, …)
- Visiter les installations subventionnées (photos, compte rendu de visite)

La promotion du dispositif FAFA est du ressort des districts qui disposent des relais de proximité nécessaire à cette mission. Chaque district dispose d'un effectif suffisant pour répondre aux sollicitations des clubs et les accompagner pour le montage des dossiers et faire le lien avec les commissions des terrains et installations départementales ou régionales.
Les districts soumettent les projets à la commission régionale FAFA qui contrôle les dossiers proposés et attribue les propositions d'aides financières.
Après validation par le comité directeur de la LGEF, le dossier est transmis à la commission fédérale du FAFA puis à la validation du BELFA.
Au sein de la LGEF, le pôle développement est en charge du suivi du FAFA et c'est ce même pôle qui suit le classement des terrains et les travaux de la CRTIS.
Les clubs et les communes invitent systématiquement les représentants des districts et de la ligue lors de l'inauguration après travaux.

2. MODALITÉS DE FINANCEMENT 2021-2022

(Colonne du premier tableau à remplir par le territoire pour chaque nature de projet. Il est possible qu'un territoire ne souhaite aider certaines natures de projets. Auquel cas, nous vous prions de bien vouloir nous en faire part dans le second tableau.)

	Nature de projet	Modalités de financement
01	Création d'un « Club House » (Espace clos et couvert de convivialité en dur ou en construction modulaire d'une surface mini. de 25 m² avec présence d'un point d'eau EC/EF avec évier)	Aide jusqu'à 25% du coût plafonnée à 25 000 € (1)
02	Création ou travaux pour mise en conformité réglementaire d'un ensemble vestiaires ou locaux pour un classement Fédéral (Niveau de classement Installation : T6 minimum ou niveau Futsal 4 minimum)	Aide jusqu'à 20% du coût plafonnée à 20 000 € (1)
03	Création ou mise en conformité d'un éclairage ou rénovation pour un classement fédéral (Niveau de classement éclairage : E6 minimum ou EFutsal 3 minimum) Remplacement par des projecteurs LED (Niveau E6 minimum)	Aide jusqu'à 20% du coût plafonnée à 20 000 € (1)
04	Sécurisation d'une installation contribuant à un classement fédéral	**Aide de 1 500 € minimum** Aide jusqu'à 50% du coût plafonnée à 10 000 € (1)
05	Création d'un terrain de grands jeux en pelouse naturelle ou pelouse naturelle renforcée (Niveau de classement Installation : T6 minimum sans obligation d'éclairage)	Aide jusqu'à 20% du coût plafonnée à 20 000 € (1)
06	Renforcement / Amélioration d'un terrain en pelouse naturelle (Niveau de classement Installation : T5 minimum sans obligation d'éclairage) - Drainage de fond et/ou de surface et/ou - Arrosage intégré et/ou - Mise en conformité pour un passage de l'aire de jeu à 105m*68m	Aide jusqu'à 20% du coût plafonnée à 20 000 € (1)
07	Création d'un terrain de grands jeux, éclairé, en gazon synthétique (Niveau de classement Installation : T6 minimum avec niveau de classement Éclairage : E7 minimum si l'éclairage est existant – E6 minimum si c'est une création)	Aide jusqu'à 10% du coût plafonnée à 50 000 € (1)
08	Changement du revêtement gazon synthétique sur un terrain de grands jeux éclairé (Niveau de classement Installation : T6 minimum avec niveau de classement Éclairage : E7 si l'éclairage est existant – E6 minimum si c'est une création)	Aide jusqu'à 10% du coût plafonnée à 20 000 € (1)
09	Mise en conformité d'un terrain de grands jeux en gazon synthétique éclairé par une extension de l'aire de jeu à 105 mètres * 68 mètres (avec dégagements réglementaires) (Niveau classement Installation : T6 minimum avec niveau classement éclairage E7 minimum si l'éclairage est existant – E6 minimum si c'est une création)	Aide jusqu'à 20% du coût plafonnée à 20 000 € (1)
10	Création d'un terrain de Football à 8 contre 8, éclairé, en gazon synthétique (Niveau Foot A8 avec éclairage : éclairement moyen horizontal minimum de 100 lux avec un coefficient d'uniformité minimum de 0,40).	Aide jusqu'à 10% du coût plafonnée à 25 000 € (1)

	Nature de projet	Modalités de financement
11	Projet d'équipement donnant lieu à un classement de niveau T7, ou d'un éclairage d'entrainement de niveau E7 (75 lux), ou de vestiaires respectant les normes sanitaires du département. Le niveau de classement de ces équipements permet la pratique du dernier niveau de District, du Foot Entreprise et du Foot Loisir.	Aide jusqu'à 20% du coût plafonnée à 20 000 € (1)
12	Autre projet dit « innovant » (Exemples : Installation de panneaux solaires photovoltaïques sur les bâtiments (tribunes, vestiaires, club house,…) afin de les alimenter en électricité / Installation d'un réseau de récupération des eaux de pluie pour l'arrosage des terrains	Aide jusqu'à 20% du coût plafonnée à 20 000 € (1)
13	Création d'un terrain de foot5 éclairé en gazon synthétique avec palissades (conforme au cahier des charges technique fédéral relatif à la réalisation d'un terrain de Foot5)	**Aide forfaitaire de 30 000 € dans la limite de 50% du coût des travaux (2)**
14	Mise en place d'un revêtement multisports extérieur (éclairé ou non) pour une installation de Futsal (niveau de classement : FUTSAL 4 minimum et conforme au cahier des charges technique fédéral relatif à la réalisation d'un terrain de Futsal extérieur)	Avec éclairage : aide forfaitaire de 20 000 € dans la limite de 50% du coût des travaux (2) Sans éclairage : aide forfaitaire de 15 000 € dans la limite de 50% du coût des travaux (2) Si couverture du terrain : abondement de 30 000 € (si éclairage, 20 000€ + 30 000 € ou sans éclairage, 15 000€ + 30 000€)
15	Mise en place d'un revêtement futsal en intérieur (avec dalles PVC, résine ou parquet) (niveau de classement : FUTSAL 4 minimum)	Aide forfaitaire de 15 000 € dans la limite de 50% du coût des travaux (2)
16	Création d'un terrain de Beach Soccer permanent ou saisonnier conforme aux Lois du Jeu de Beach Soccer de la F.I.F.A.	Aide forfaitaire de 15 000 € dans la limite de 50% du coût des travaux (2) Si couverture du terrain : abondement de 30 000 € (soit 15 000€ + 30 000 €)

(1) Aux termes du III de l'article L. 1110-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la participation minimale d'une collectivité territoriale métropolitaine, maître d'ouvrage d'une opération d'investissement est de 20 % du montant total des financements apportés par des personnes publiques. L'article L. 1111-9 du CGCT dispose, quant à lui, que, dans le cadre d'un projet nécessitant le concours de plusieurs collectivités territoriales, « la participation minimale du maître d'ouvrage […] est fixée à 30 % du montant total des financements apportés par des personnes publiques. Par ailleurs, une bonification de l'aide de 10% sur le montant calculé initialement et prise sur l'enveloppe régionale pourra être accordée aux projets en Zone de Revitalisation Rurale et Quartiers Prioritaires de la ville.
(2) Les natures de projets 13, 14 et 15 sont des dispositifs nationaux. Leur plafond ne peut donc être sujet à une modification régionale.

NATURE(S) DE PROJET(S) NON AIDÉES PAR LE TERRITOIRE. NOUS VOUS PRIONS DE BIEN VOULOIR EXPOSER LES RAISONS DE CETTE ORIENTATION.

RAS

Fait à …. Le 12 octobre 2021

Le Président de la Ligue de Football Du Grand Est
Mr Albert GEMMRICH

Le Président du District des Ardennes
Mr Guy ANDRE

Le Président du District de la Meurthe et Moselle
Mr Yann LEROY

Le Président du District de l'Aube
Mr Philippe PAULET

Le Président du District de la Moselle
Mr Christophe SOLLNER

Le Président du District de la Marne
Mr René MOLLE

Le Président du District des Vosges
Mr Bruno HERBST

Le Président du District de la Haute-Marne
Mr Patrick LEIRITZ

Le Président du District de l'Alsace
Mr Michel AUCOURT

Le Président du District de la Meuse
Mr Daniel FAY

SCHEMA REGIONAL DE FORMATION DES EDUCATEURS

LIGUE DE GRAND EST DE FOOTBALL

« Une équipe, un éducateur formé »

DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

PREAMBULE

Les Instituts Régionaux de formation du football (IR2F), agréées par l'institut de formation du football (IFF) de la Fédération Française de Football (FFF) ont pour missions principales la gestion et la coordination de l'activité de formation au sein des Ligues. Ils doivent mettre en place et développer des actions de formation diplômantes et non diplômantes destinées aux arbitres, éducateurs, entraîneurs, bénévoles et dirigeants œuvrant sur le territoire de la Ligue régionale.

Conjointement à ce conventionnement avec l'IFF, les IR2F sont soumis à la nouvelle certification **QUALIOPI** instaurée par la loi « Avenir Professionnel » du 05/09/2019 et basé sur 7 critères et 32 indicateurs d'appréciation. *(Décrets n°2019-564 et n°2019-565 du 06/06/2019 publiés au JO du 08/06/2019)*. De ce fait, la formation dans son ensemble devient une compétence régionale. Cela implique nécessairement de respecter certaines procédures communes et d'adopter un **véritable « esprit qualité »** pour l'ensemble de nos actions de formation, à savoir :

- ✓ L'adoption d'une philosophie commune de la formation
- ✓ La structuration d'une unité de formation pérenne (équipe pédagogique et équipe administrative et financière)
- ✓ La mutualisation des moyens économiques, humains et matériels
- ✓ L'harmonisation des procédures fixée par le décret qualité et l'IFF
- ✓ Un mode de gestion complètement régionalisée
- ✓ Une approche pédagogique commune fixée par la Direction Technique Nationale (DTN)

Ce présent document, intitulé « schéma régional de formation des éducateurs » a donc pour vocation de formaliser **l'activité de formation des éducateurs** au sein des IR2F. Il rend compte de la mise en œuvre sur le territoire régionale de la politique technique nationale en la matière. A ce titre, le schéma régional met en évidence le déploiement de la formation professionnelle initiale et continue, la formation fédérale type module et CFF et le fonctionnement des équipes pédagogiques de formation (Formateurs, tuteurs, maître d'apprentissage…).

Il s'agit bien, à travers ce document, de garantir l'unité nationale et de construire un projet de formation cohérent, adapté aux nouveaux enjeux des territoires, aux besoins de nos éducateurs et de nos clubs. Ainsi, l'ensemble de nos réflexions s'orientent autour de trois problématiques :

- Quelle vision avons-nous du club et du joueur de demain ?
- De quel type d'encadrement nos clubs auront-ils besoin ?
- Quel type de contenus devrons-nous dispenser ?

Ce document doit être un outil de réflexion et de régulation permettant durant la **mandature 2020-2024** d'ajuster l'offre de formation régionale. Il doit permettre de mesurer les impacts de notre politique de formation affichant l'ambitieux objectif **d'UNE EQUIPE, UN EDUCATEUR FORME**. Enfin, ce schéma régional devra être partagé avec les membres du comité de pilotage des IR2F, présenté et validé en comité directeur de Ligue et diffusé le plus largement possible afin de rendre compte du projet de formation sur chaque territoire régional.

PHILOSOPHIE – DTN

La formation des éducateurs représente un des piliers essentiels de la politique sportive fédérale. A ce titre, elle constitue une des missions principales des cadres techniques et de la Direction Technique Nationale. Elle prend comme ancrage principal les besoins de nos clubs.
La réforme du cursus de formation fédérale, engagée depuis 10 ans maintenant, ainsi que l'inscription de nos diplômes professionnels au répertoire national des certifications professionnelles modifient sensiblement notre approche. Elle nous impose d'adopter et de respecter une philosophie commune bien définie.

Aussi quelques principes doivent être rappelés :

- La formation des éducateurs est une compétence régionale.
  Elle doit être pilotée au sein des IR2F par un conseiller technique régional formation (responsable pédagogique) validé par le Directeur Technique National. Son rôle est de veiller à la mise en œuvre du schéma régional, déclinaison du niveau national. Il coordonne l'équipe pédagogique de formation, constituée notamment des conseillers techniques régionaux et départementaux (Formation, DAP et PPF). Le responsable pédagogique peut être accompagné par un second cadre technique régional formation, également validé par le directeur technique national.

- La proximité doit nourrir les réflexions régionales et départementales quant à l'offre de formation sur nos territoires afin d'en favoriser l'accès. Il est donc préconisé d'organiser davantage de formations modulaires pour les diplômes non professionnelles, solution permettant sans aucun doute de répondre aux besoins d'encadrement de nos clubs. Cela permettra de construire à la fois une offre rationnelle pour nos clubs et des parcours « sur mesure » pour nos éducateurs.

- La liberté est offerte à chaque éducateur de naviguer à sa guise, en fonction de ses besoins, de ses aspirations et à son rythme au sein de ce cursus. Il construit ainsi son parcours et devient, par la même occasion, auteur de sa formation. De ce fait, il parait nécessaire et impérieux de respecter l'égalité de traitement des candidats sur un même territoire, argument supplémentaire pour une régionalisation de la formation.

- Les formations professionnelles se déroulent en alternance afin de favoriser l'émergence des compétences en contexte. La formation est de ce fait dissociée de la certification. L'accompagnement du stagiaire demeure primordial dans un tel dispositif. Que ce soient les tuteurs, les maitres de stage et les formateurs, tous jouent un rôle central dans l'apprentissage et le parcours du stagiaire. Aussi faut-il penser à organiser le dispositif d'accompagnement à travers notamment la mise en place d'habilitations pour les tuteurs et d'instaurer un suivi par les maîtres de stage.

- La formation de formateurs constitue également un enjeu crucial dans notre organisation. Chaque IR2F s'attachera à organiser des sessions de formation pour ses équipes pédagogiques. Un modèle DTN à trois niveaux est proposé et devra être utilisé pour habiliter les formateurs. Le suivi et l'évaluation des formateurs (Critère Qualiopi) devra également s'inscrire dans cette politique de formation.

- La Validation des Acquis et de l'Expérience reste une voie d'obtention de nos TFP encore trop marginale. La formation des acteurs, notamment conseiller et lecteurs devra être un axe de développement pour les IR2F dans cette mandature.

- Les méthodes d'enseignement utilisées en formation sont basées sur l'interactivité et s'appuie sur l'apprentissage social permettant la recherche collective et partagée de solutions à des problèmes complexes. L'éducateur, placé au centre de nos préoccupations, fait l'objet d'une considération et d'une bienveillance toute particulière. Cette méthode installe la connaissance de soi comme facteur de conscience, de progression et de réflexivité.

- Pour conclure, le jeu reste au cœur de notre système entraînement et permet d'élaborer des procédés en adéquation avec les problématiques rencontrées par les joueurs. Ainsi, tous les paramètres de la performance sont traités, naviguant du complexe au simple et réciproquement. Les contenus élaborés, ainsi que les rubans pédagogiques proposés doivent être scrupuleusement respectés.

Progrès, plaisir et performance doivent focaliser notre attention au service de notre projet collectif.

RAPPELS

La formalisation du schéma régional de formation des éducateurs s'appuie sur une démarche projet, dont le schéma ci-dessous en précise les contours.
A chaque étape, le document est personnalisable en fonction de l'activité, des ressources, de l'organisation ou de l'environnement de chaque Ligue …
Le schéma est à faire valider par le comité de pilotage de l'IR2F puis le comité exécutif de la Ligue. Il est à retourner au service formation de la Direction Technique Nationale au plus tard le 15 juin de chaque année.

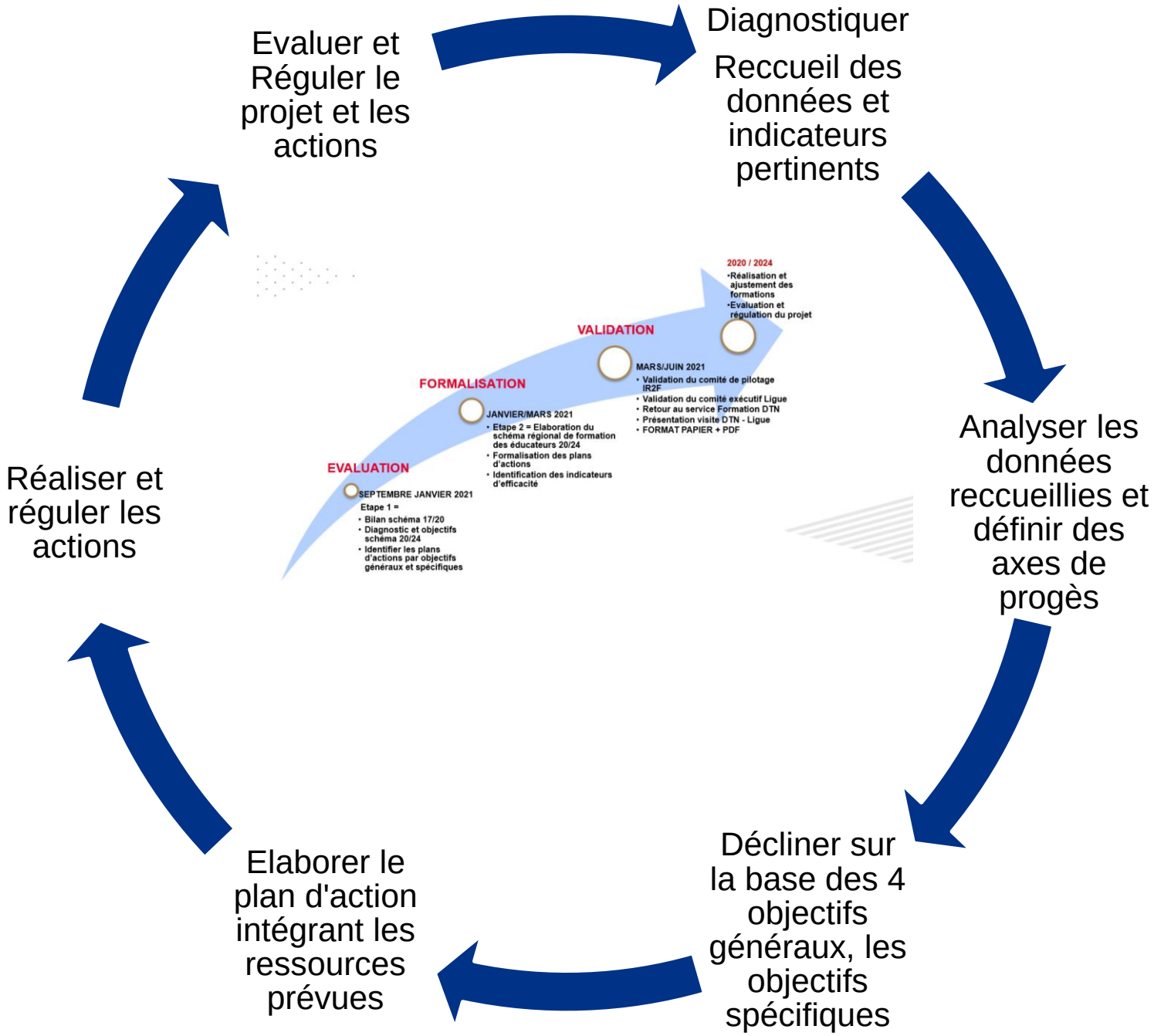

DIAGNOSTIQUER - ANALYSER

CONSTATS SUR VOTRE ORGANISATION 2016 - 2020

FORCES	FAIBLESSES
- Intégration et utilisation de l'ensemble des CT (CTR + CTD DAP) - Répartition harmonieuse des missions entre C.T.R Formation - Bon maillage du territoire	- Manque de ressources humaines par rapport à l'évolution des projets.
OPPORTUNITES	**MENACES**
- Aménagement des ressources humaines (techniques et administratives) suite à départ en retraite	- Evolution des établissements et lieux de formations ? (Centre technique) - Non remplacement des personnes qui partent en retraite - Difficulté à mobiliser des personnes disponibles pour élargir le réseau de formateurs
AXE DE PROGRES 2020 - 2024	
- Prioriser les actions essentielles de développement et de consolidation - Améliorer la communication (interne : lien administrativo technique) - Affirmer les missions et secteur d'intervention de chaque membre de l'IR2F	

PROJECTIONS 2020 – 2024

Schéma d'organisation du pôle formation des éducateurs au sein de l'IR2F
Rôle et distribution des tâches

- **CONSEILLER TECHNIQUE REGIONAL FORMATION (RESPONSABLE PEDAGOGIQUE)**
  - Assure l'ingénierie des formations
  - Coordonne l'équipe pédagogique du pôle formation des éducateurs
  - Si deuxième CTR Formation, indiquer ci-dessous ses missions

- **EQUIPE PEDAGOGIQUE**
  - ROLE DE L'ETR = DTR + CTR + CT DAP et CT PPF
  - ROLE DE L'ETRE = Formateurs extérieurs

- **RESPONSABLE ADMINISTRATIF**
  - Assure la gestion administrative de l'IR2F (TFP et CFF)
  - Conseille les stagiaires sur les financements en relation avec les OPCA et le FAFA
  - Gère l'interface IR2F/CTR

CONSTATS SUR VOS DONNEES D'ORDRE MATERIEL ET ECONOMIQUE - 2016 – 2020

FORCES	FAIBLESSES
- Matériel pédagogique suffisant pour un fonctionnement optimal. - Dotation uniforme pour les Stagiaires en formation professionnelle (textile + matériel pédagogique) - Dotation club pour l'accueil des modules et C.F.F	- Délais et procédures de livraison pour les matériels pédagogiques et textiles - Difficultés d'acheminement sur les sites des territoires - Absence de logiciel de cartographie et de logiciel d'interactivité.
OPPORTUNITES	**MENACES**
- Utilisation de la visioconférence pour optimiser le fonctionnement (réunion – débriefing…)	- Diminution des rentrées financières liées à la Pandémie.
AXE DE PROGRES 2020 - 2024	
- Maintenir la qualité des dotations stagiaires pour les formations professionnelles - Continuer l'optimisation du fonctionnement (utilisation visioconférence) - Développer l'équipement des salariés en télétravail (Grand Ecran + Clavier …). - Améliorer les process de commandes et de distribution (anticipation)	

PROJECTIONS 2020 – 2024

Exemple	Matériel Pédagogique/Administratif	DTR	ETR	ETRE	TUTEURS	STAGIAIRES
TFP	Besoins établis chaque fin de saison et validés par le comité de pilotage - Papèterie - Ouvrages divers - Ballons … - Equipements	Dotation fédérale	1 équipement complet sur la mandature (1 parka, 1 survêtement, 1 maillot, 1 paire de basket)	1 équipement complet sur la mandature (1 parka, 1 survêtement, 1 maillot, 1 paire de basket)	1 veste pour chaque nouveau tuteur	BMF : 1 maillot + 1 gourde BEF : 1 survêtement + 1 maillot + 1 gourde
MODULES EDUCATEURS	Besoins établis chaque fin de saison et validés par le comité de pilotage KIT distribué à chaque ETR par saison : - Livrets stagiaires - Papèterie - Vidéo, Info … - Ballons …		Dotation fédérale pour les CT DAP et PPF			

CONSTATS SUR VOS MOYENS FINANCIERS – FRAIS FORMATEURS OCCASIONNELS/TUTEURS – EXEMPLE

FORCES	FAIBLESSES
- Rationalisation et augmentation des frais des formateurs occasionnels - indemnisation des tuteurs des stagiaires en formation professionnel	- procédure de justification et délais d'indemnisation des tuteurs.
OPPORTUNITES	**MENACES**
- Formalisation de l'accord ligue district pour la mise à disposition des CTD DAP sur des actions de formation.	- Difficultés à mobiliser des ressources humaines extérieures. (compétentes et disponibles)
AXE DE PROGRES 2020 - 2024	
- simplification de la procédure d'indemnisation des tuteurs - Etude sur le statut de prise en charge des formateurs occasionnels - Etude sur une prise en charge différenciée en fonction du niveau d'intervention (CFF – TFP)	

PROJECTIONS 2020 – 2024

	TFP	Certificats Fédéraux
Enseignement	41€ brut/heure	75€ brut/Jour
Certifications	75€ brut/Jour	75€ brut/Jour
Epreuves de sélection	75€ brut/Jour	
VAE – Etude des dossiers et sous-commission VAE	75€ brut/Dossier	
VAE - Accompagnement	Tarif IFF (à déterminer)	
TUTORAT	200€ BMF/300€ BEF	
FRAIS DEPLACEMENTS		0.37€/km

VOS CHIFFRES SUR LA DERNIERE MANDATURE

BEF			
	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Nombre de dossier	43	41	60
Nombre de stagiaires	24	27	25
Nombre de redoublants	0	3	0
Nombre d'abandon	2	5	3
Nombre de femme	1	0	1
Réussite	19	22	22
TAUX D'ENTREE	55,81%	65,85%	41,67%
TAUX D'ABANDON	8,33%	18,52%	12,00%
TAUX DE REUSSITE	79,17%	81,48%	88,00%

BMF LGEF			
	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Nombre de dossier	90	76	103
Nombre de stagiaires	84	62	77
Nombre de redoublants	2	10	7
Nombre d'abandon	4	11	9
Nombre de femme	5	2	2
Réussite	73	52	65
TAUX D'ENTREE	93,33%	81,58%	74,76%
TAUX D'ABANDON	4,76%	17,74%	11,69%
TAUX DE REUSSITE	86,90%	83,87%	84,42%

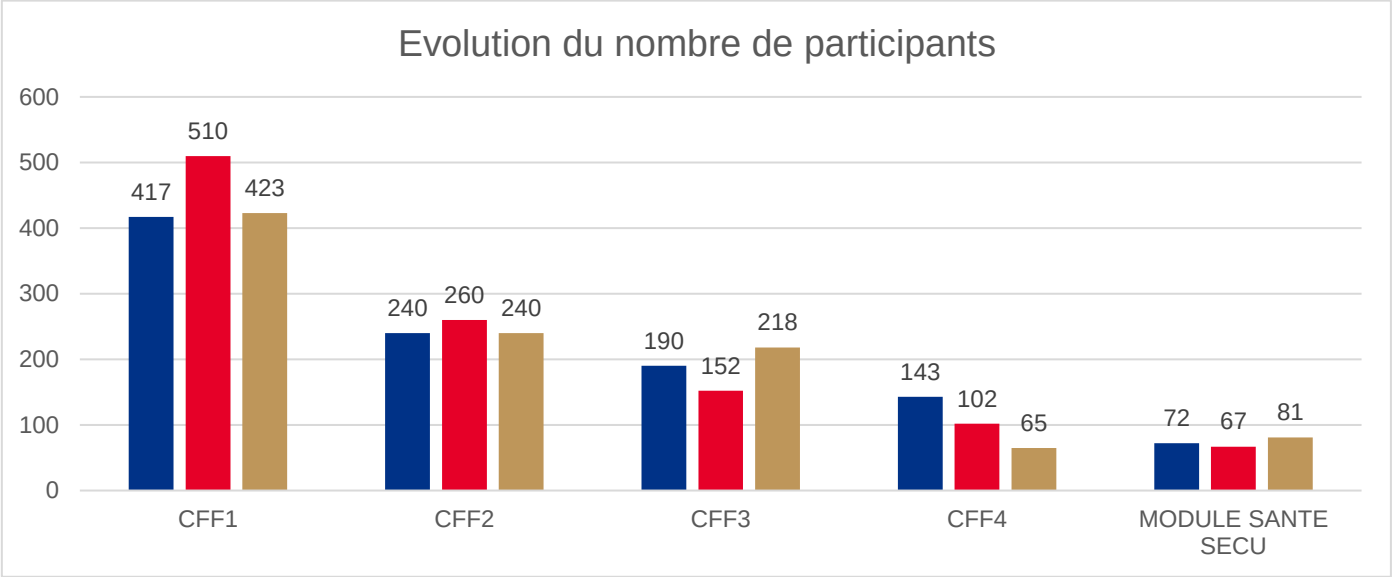
Evolution du nombre de participants
600
500
400
300
200
100
0
417
510
423
240
260
240
190
152
218
143
102
65
72
67
81
CFF1
CFF2
CFF3
CFF4
MODULE SANTE SECU

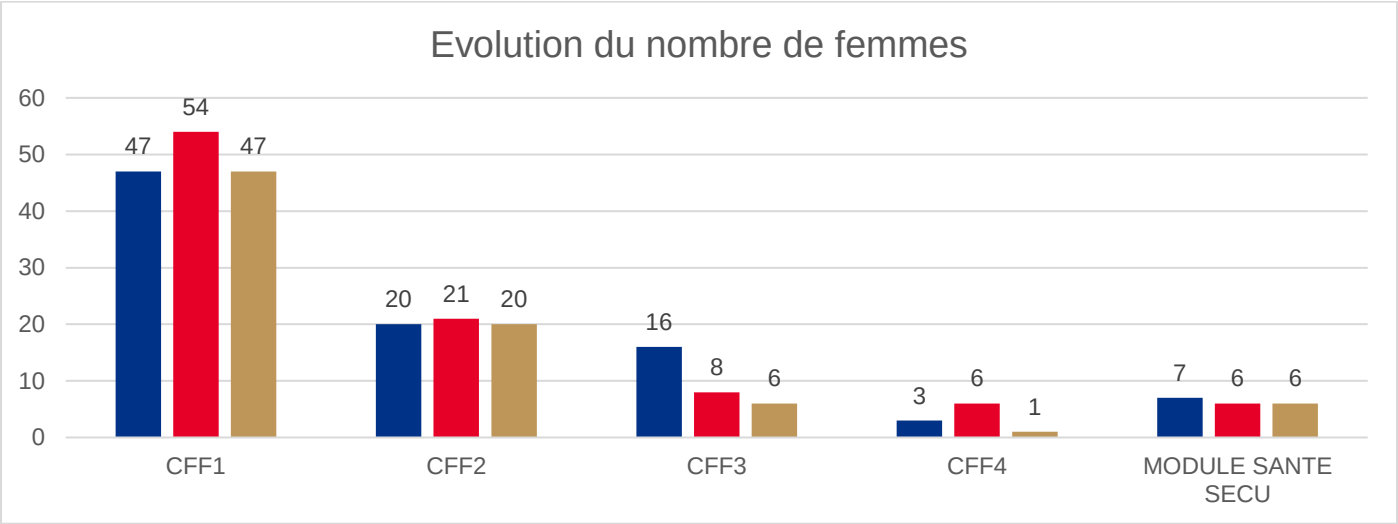
Evolution du nombre de femmes
60
50
40
30
20
10
0
47
54
47
20
21
20
16
8
6
3
6
1
7
6
6
CFF1
CFF2
CFF3
CFF4
MODULE SANTE SECU

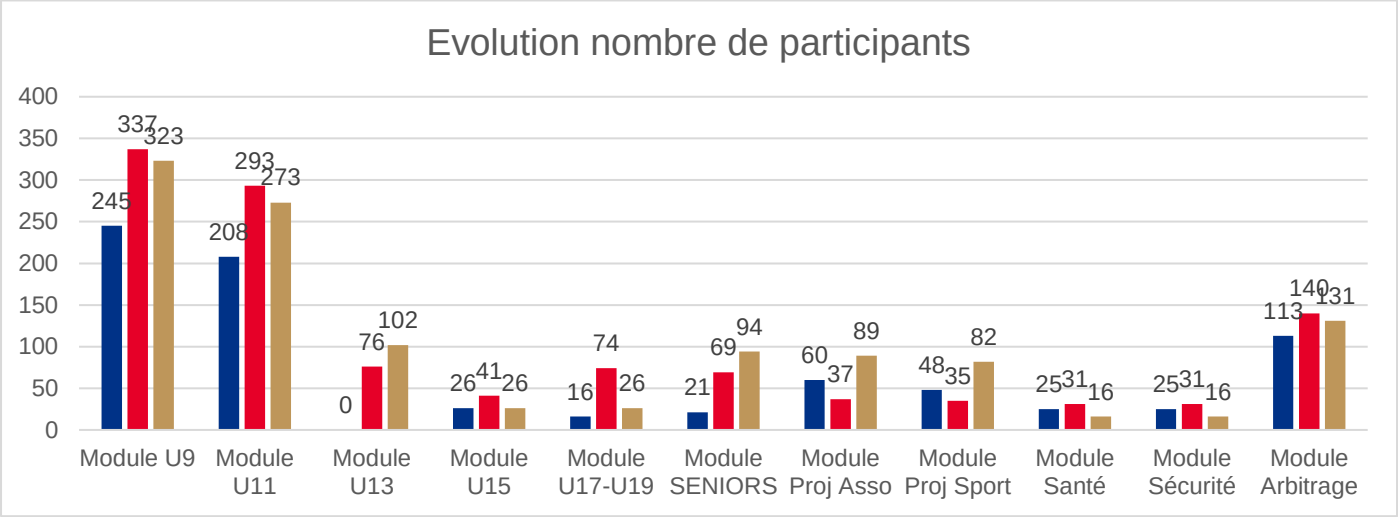
Evolution nombre de participants
400
350
300
250
200
150
100
50
0
245
337
323
208
293
273
0
76
102
26
41
26
16
74
26
21
69
94
60
37
89
48
35
82
25
31
16
25
31
16
113
140
131
Module U9
Module U11
Module U13
Module U15
Module U17-U19
Module SENIORS
Module Proj Asso
Module Proj Sport
Module Santé
Module Sécurité
Module Arbitrage

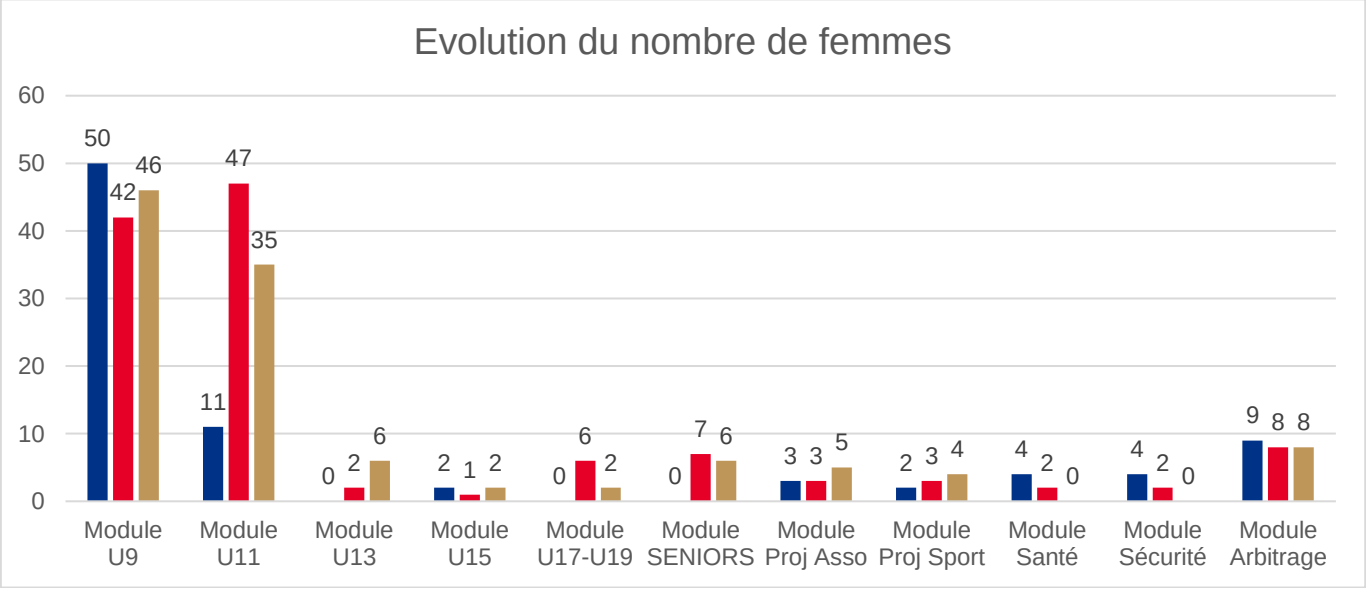
Evolution du nombre de femmes
60
50
40
30
20
10
0
50
42
46
11
47
35
0
2
6
2
1
2
0
6
2
0
7
6
3
3
5
2
3
4
4
2
0
4
2
0
9
8
8
Module U9
Module U11
Module U13
Module U15
Module U17-U19
Module SENIORS
Module Proj Asso
Module Proj Sport
Module Santé
Module Sécurité
Module Arbitrage

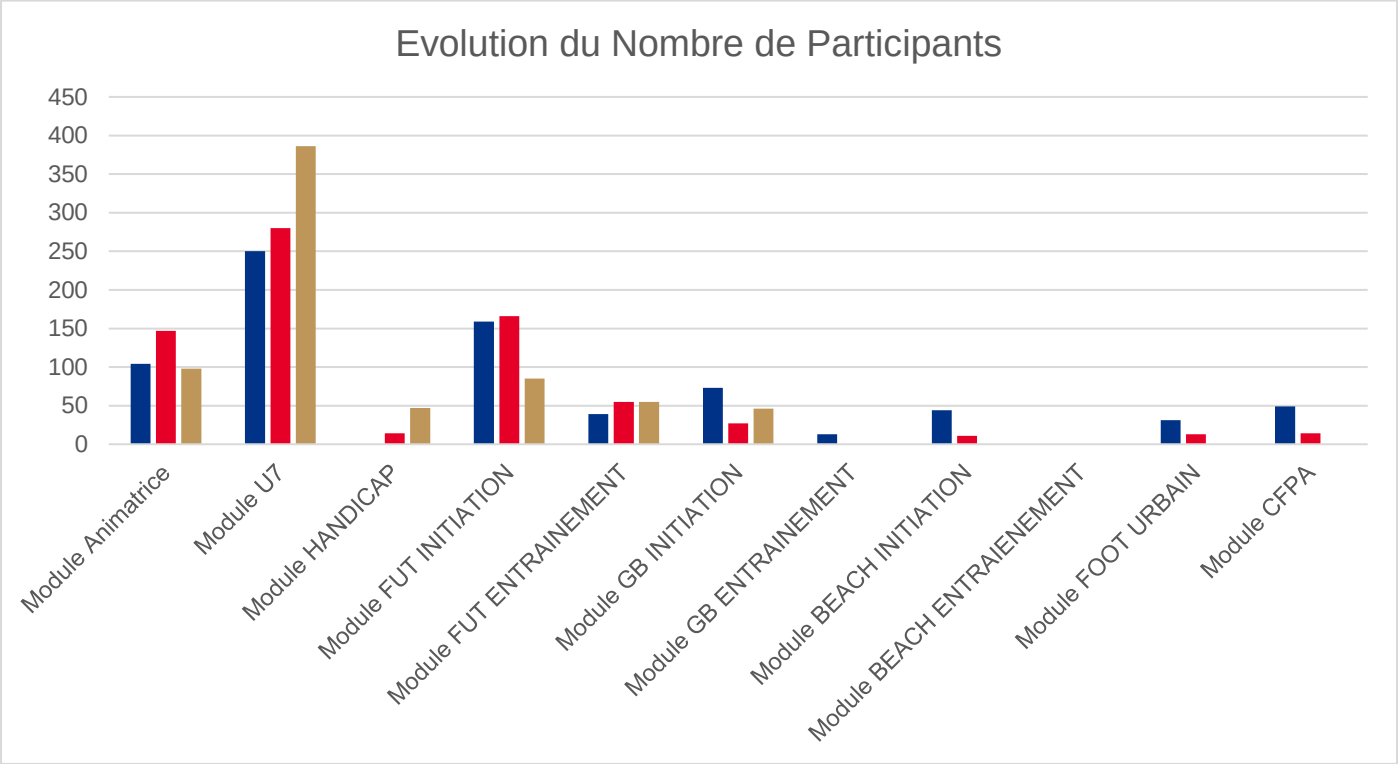
Evolution du Nombre de Participants
450
400
350
300
250
200
150
100
50
0
Module Animatrice
Module U7
Module HANDICAP
Module FUT INITIATION
Module FUT ENTRAINEMENT
Module GB INITIATION
Module GB ENTRAINEMENT
Module BEACH INITIATION
Module BEACH ENTRAIENEMENT
Module FOOT URBAIN
Module CFPA

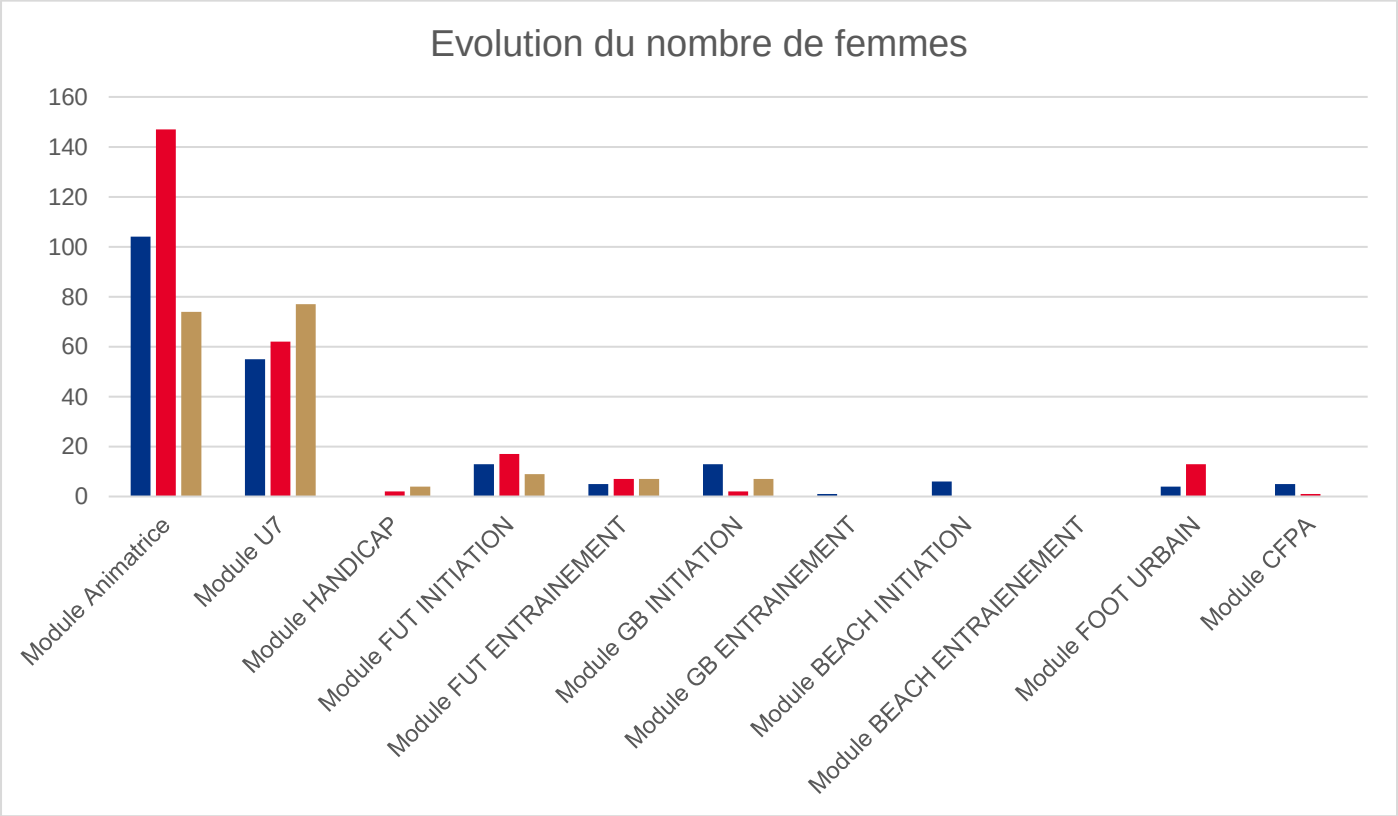
Evolution du nombre de femmes
160
140
120
100
80
60
40
20
0
Module Animatrice
Module U7
Module HANDICAP
Module FUT INITIATION
Module FUT ENTRAINEMENT
Module GB INITIATION
Module GB ENTRAINEMENT
Module BEACH INITIATION
Module BEACH ENTRAIENEMENT
Module FOOT URBAIN
Module CFPA

Cartographie

BMF
ALSACE
Saison 2017-2018
Wissenbourg
La Petite-Pierre
Haguenau
Obernai
Ribeauvillé
Munster
Thann
Altkirch

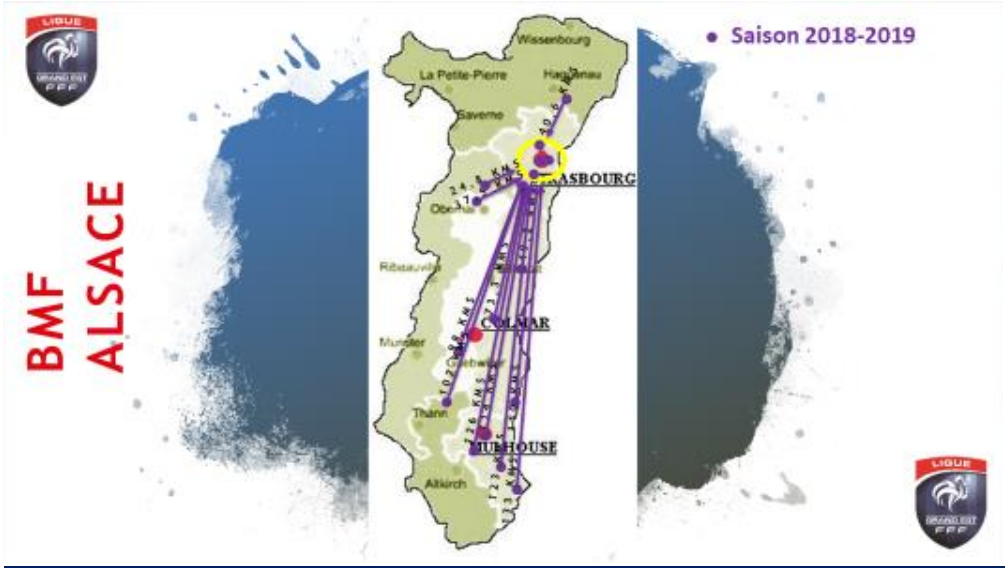
BMF
ALSACE
Saison 2018-2019
Wissenbourg
La Petite-Pierre
Haguenau
Saverne
Obernai
Ribeauvillé
Munster
Thann
Altkirch

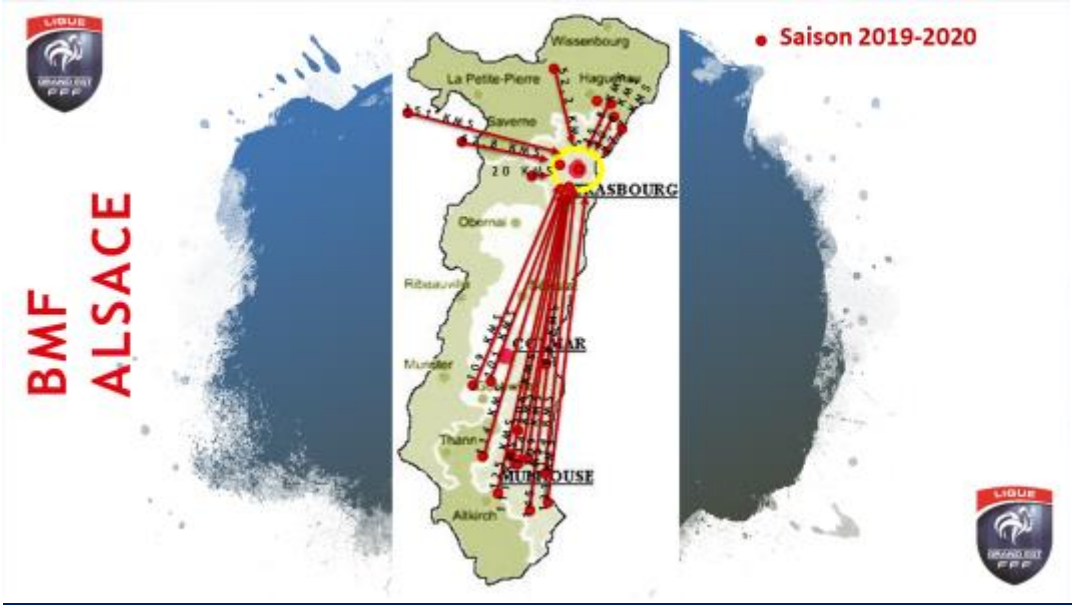
BMF
ALSACE
Saison 2019-2020
Wissenbourg
La Petite-Pierre
Haguenau
Saverne
Obernai
Ribeauvillé
Munster
Thann
Altkirch

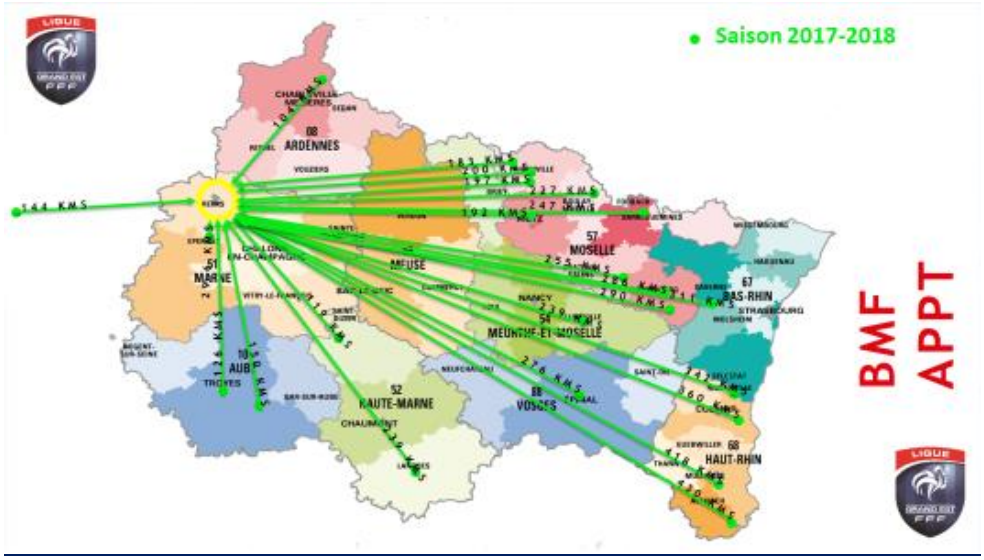
Saison 2017-2018
08 ARDENNES
51 MARNE
10 AUBE
55 MEUSE
57 MOSELLE
54 MEURTHE-ET-MOSELLE
88 VOSGES
52 HAUTE-MARNE
67 BAS-RHIN
68 HAUT-RHIN
BMF
APPT

Saison 2018-2019
08 ARDENNES
51 MARNE
10 AUBE
55 MEUSE
57 MOSELLE
54 MEURTHE-ET-MOSELLE
88 VOSGES
52 HAUTE-MARNE
67 BAS-RHIN
68 HAUT-RHIN
BMF
APPT

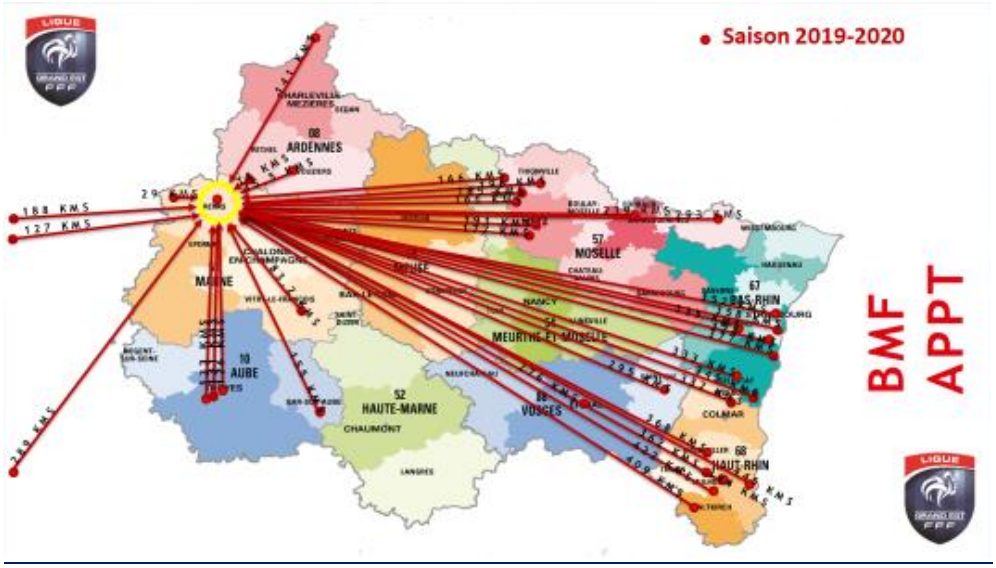
Saison 2019-2020
08 ARDENNES
51 MARNE
10 AUBE
55 MEUSE
57 MOSELLE
54 MEURTHE-ET-MOSELLE
88 VOSGES
52 HAUTE-MARNE
67 BAS-RHIN
68 HAUT-RHIN
BMF
APPT

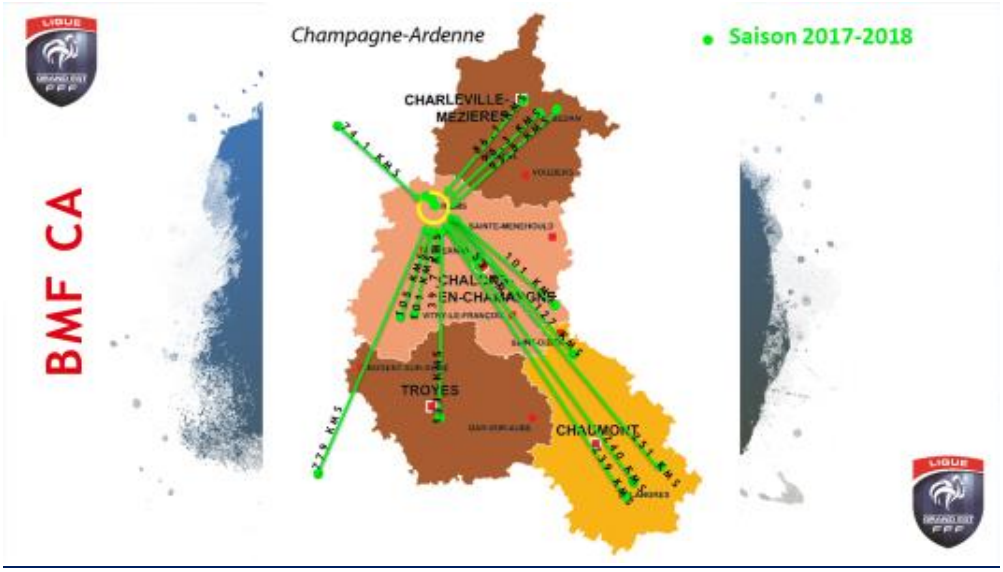
BMF CA
Champagne-Ardenne
Saison 2017-2018
CHARLEVILLE-MEZIERES
CHALONS-EN-CHAMPAGNE
TROYES
CHAUMONT

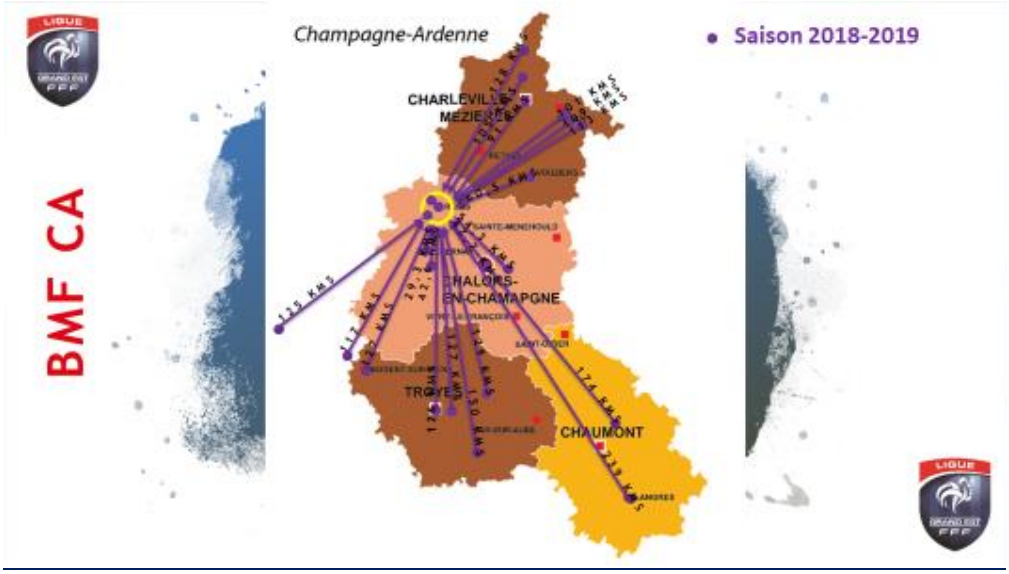
BMF CA
Champagne-Ardenne
Saison 2018-2019
CHARLEVILLE-MEZIERES
CHALONS-EN-CHAMPAGNE
TROYES
CHAUMONT

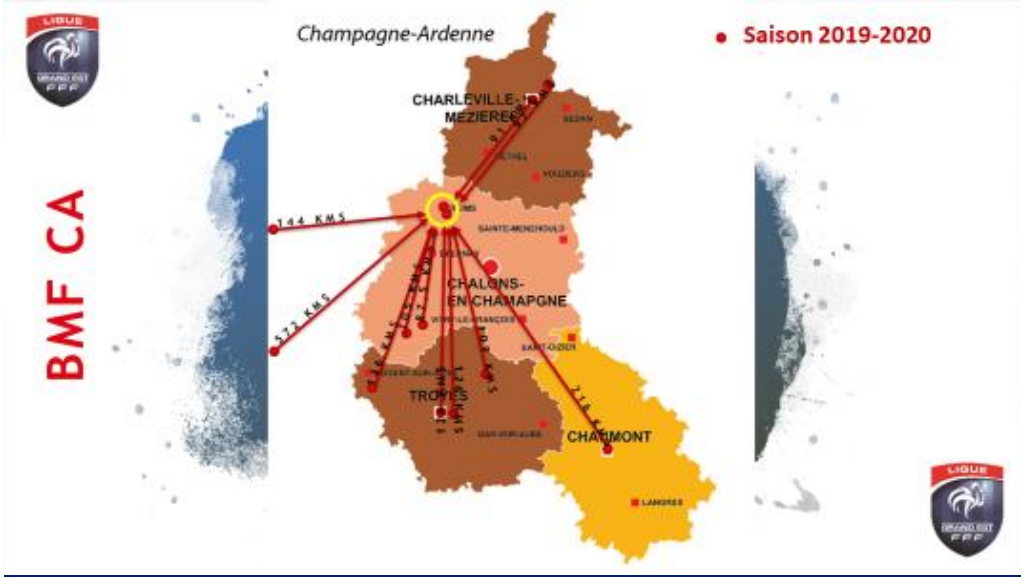
BMF CA
Champagne-Ardenne
Saison 2019-2020
CHARLEVILLE-MEZIERES
CHALONS-EN-CHAMPAGNE
TROYES
CHAUMONT

BMF
LORRAINE
Lorraine
Saison 2017-2018
THIONVILLE
FORBACH
VERDUN
BOULAY-MOSELLE
SARREGUEMINES
METZ
CHATEAU-SALINS
BAR-LE-DUC
NANCY
SARREBOURG
COMMERCY
TOUL
LUNEVILLE
NEUFCHATEAU
SAINT-DIE
EPINAL

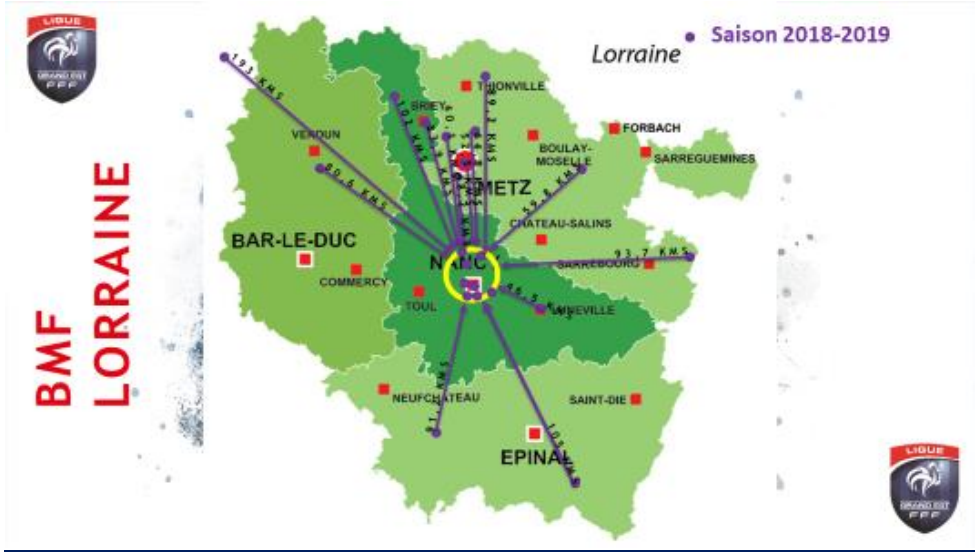
BMF
LORRAINE
Lorraine
Saison 2018-2019
THIONVILLE
FORBACH
VERDUN
BOULAY-MOSELLE
SARREGUEMINES
METZ
CHATEAU-SALINS
BAR-LE-DUC
NANCY
SARREBOURG
COMMERCY
TOUL
LUNEVILLE
NEUFCHATEAU
SAINT-DIE
EPINAL

BMF
LORRAINE
Lorraine
Saison 2019-2020
THIONVILLE
FORBACH
VERDUN
BOULAY-MOSELLE
SARREGUEMINES
METZ
CHATEAU-SALINS
BAR-LE-DUC
NANCY
SARREBOURG
COMMERCY
TOUL
LUNEVILLE
NEUFCHATEAU
SAINT-DIE
EPINAL

CFF1
Saison 2017-2018
Saison 2018-2019
Saison 2019-2020
08 ARDENNES
51 MARNE
55 MEUSE
57 MOSELLE
54 MEURTHE-ET-MOSELLE
67 BAS-RHIN
10 AUBE
52 HAUTE-MARNE
88 VOSGES
68 HAUT-RHIN

CFF2
Saison 2017-2018
Saison 2018-2019
Saison 2019-2020
08 ARDENNES
51 MARNE
55 MEUSE
57 MOSELLE
54 MEURTHE-ET-MOSELLE
67 BAS-RHIN
10 AUBE
52 HAUTE-MARNE
88 VOSGES
68 HAUT-RHIN

CFF3
Saison 2017-2018
Saison 2018-2019
Saison 2019-2020
08 ARDENNES
51 MARNE
55 MEUSE
57 MOSELLE
54 MEURTHE-ET-MOSELLE
67 BAS-RHIN
10 AUBE
52 HAUTE-MARNE
88 VOSGES
68 HAUT-RHIN

CFF4
Saison 2017-2018
Saison 2018-2019
Saison 2019-2020
08 ARDENNES
51 MARNE
55 MEUSE
57 MOSELLE
METZ
54 MEURTHE-ET-MOSELLE
NANCY
67 BAS-RHIN
STRASBOURG
10 AUBE
TROYES
52 HAUTE-MARNE
CHAUMONT
88 VOSGES
ÉPINAL
COLMAR
68 HAUT-RHIN

MOD SC
Saison 2017-2018
Saison 2018-2019
Saison 2019-2020
08 ARDENNES
51 MARNE
55 MEUSE
57 MOSELLE
METZ
54 MEURTHE-ET-MOSELLE
NANCY
67 BAS-RHIN
STRASBOURG
10 AUBE
TROYES
52 HAUTE-MARNE
CHAUMONT
88 VOSGES
ÉPINAL
COLMAR
68 HAUT-RHIN

MOD U9
Saison 2017-2018
Saison 2018-2019
Saison 2019-2020
08 ARDENNES
51 MARNE
55 MEUSE
57 MOSELLE
54 MEURTHE-ET-MOSELLE
67 BAS-RHIN
10 AUBE
52 HAUTE-MARNE
88 VOSGES
68 HAUT-RHIN

MOD U11
Saison 2017-2018
Saison 2018-2019
Saison 2019-2020
08 ARDENNES
51 MARNE
55 MEUSE
57 MOSELLE
54 MEURTHE-ET-MOSELLE
67 BAS-RHIN
10 AUBE
52 HAUTE-MARNE
88 VOSGES
68 HAUT-RHIN

MOD U13
Saison 2017-2018
Saison 2018-2019
Saison 2019-2020
08 ARDENNES
51 MARNE
55 MEUSE
57 MOSELLE
54 MEURTHE-ET-MOSELLE
67 BAS-RHIN
10 AUBE
52 HAUTE-MARNE
88 VOSGES
68 HAUT-RHIN

MOD U15
Saison 2017-2018
Saison 2018-2019
Saison 2019-2020
08 ARDENNES
51 MARNE
10 AUBE
52 HAUTE-MARNE
55 MEUSE
57 MOSELLE
54 MEURTHE-ET-MOSELLE
88 VOSGES
67 BAS-RHIN
68 HAUT-RHIN

MOD U17-19
Saison 2017-2018
Saison 2018-2019
Saison 2019-2020
08 ARDENNES
51 MARNE
10 AUBE
52 HAUTE-MARNE
55 MEUSE
57 MOSELLE
54 MEURTHE-ET-MOSELLE
88 VOSGES
67 BAS-RHIN
68 HAUT-RHIN

MOD SENIORS
Saison 2017-2018
Saison 2018-2019
Saison 2019-2020
08 ARDENNES
51 MARNE
10 AUBE
52 HAUTE-MARNE
55 MEUSE
57 MOSELLE
54 MEURTHE-ET-MOSELLE
88 VOSGES
67 BAS-RHIN
68 HAUT-RHIN

MOD PA
Saison 2017-2018
Saison 2018-2019
Saison 2019-2020
08 ARDENNES
51 MARNE
CHALONS-EN-CHAMPAGNE
55 MEUSE
57 MOSELLE
METZ
67 BAS-RHIN
54 MEURTHE-ET-MOSELLE
10 AUBE
TROYES
52 HAUTE-MARNE
CHAUMONT
88 VOSGES
ÉPINAL
COLMAR
68 HAUT-RHIN

MOD PS
Saison 2017-2018
Saison 2018-2019
Saison 2019-2020
08 ARDENNES
51 MARNE
CHALONS-EN-CHAMPAGNE
55 MEUSE
57 MOSELLE
METZ
67 BAS-RHIN
NANCY
54 MEURTHE-ET-MOSELLE
10 AUBE
TROYES
52 HAUTE-MARNE
CHAUMONT
88 VOSGES
ÉPINAL
COLMAR
68 HAUT-RHIN

MOD SANTE
Saison 2017-2018
Saison 2018-2019
Saison 2019-2020
08 ARDENNES
51 MARNE
CHALONS-EN-CHAMPAGNE
55 MEUSE
57 MOSELLE
METZ
67 BAS-RHIN
NANCY
54 MEURTHE-ET-MOSELLE
10 AUBE
TROYES
52 HAUTE-MARNE
CHAUMONT
88 VOSGES
ÉPINAL
COLMAR
68 HAUT-RHIN

MOD SECURITE
Saison 2017-2018
Saison 2018-2019
Saison 2019-2020
08 ARDENNES
51 MARNE
55 MEUSE
57 MOSELLE
54 MEURTHE-ET-MOSELLE
67 BAS-RHIN
10 AUBE
52 HAUTE-MARNE
88 VOSGES
68 HAUT-RHIN

MOD ARBITRAGE
Saison 2017-2018
Saison 2018-2019
Saison 2019-2020
08 ARDENNES
51 MARNE
55 MEUSE
57 MOSELLE
54 MEURTHE-ET-MOSELLE
67 BAS-RHIN
10 AUBE
52 HAUTE-MARNE
88 VOSGES
68 HAUT-RHIN

MOD ANIMATRICE
Saison 2017-2018
Saison 2018-2019
Saison 2019-2020
08 ARDENNES
51 MARNE
55 MEUSE
57 MOSELLE
54 MEURTHE-ET-MOSELLE
67 BAS-RHIN
68 HAUT-RHIN
10 AUBE
52 HAUTE-MARNE
88 VOSGES

MOD U7
Saison 2017-2018
Saison 2018-2019
Saison 2019-2020
08 ARDENNES
51 MARNE
55 MEUSE
57 MOSELLE
54 MEURTHE-ET-MOSELLE
67 BAS-RHIN
68 HAUT-RHIN
10 AUBE
52 HAUTE-MARNE
88 VOSGES

MOD HANDICAP
Saison 2017-2018
Saison 2018-2019
Saison 2019-2020
08 ARDENNES
51 MARNE
55 MEUSE
57 MOSELLE
54 MEURTHE-ET-MOSELLE
67 BAS-RHIN
68 HAUT-RHIN
10 AUBE
52 HAUTE-MARNE
88 VOSGES

MOD FUT INITIATION
Saison 2017-2018
Saison 2018-2019
Saison 2019-2020
08 ARDENNES
51 MARNE
55 MEUSE
57 MOSELLE
54 MEURTHE-ET-MOSELLE
67 BAS-RHIN
68 HAUT-RHIN
10 AUBE
52 HAUTE-MARNE
88 VOSGES

MOD FUT ENT
Saison 2017-2018
Saison 2018-2019
Saison 2019-2020
08 ARDENNES
51 MARNE
55 MEUSE
57 MOSELLE
54 MEURTHE-ET-MOSELLE
67 BAS-RHIN
68 HAUT-RHIN
10 AUBE
52 HAUTE-MARNE
88 VOSGES

MOD GB INIT
Saison 2017-2018
Saison 2018-2019
Saison 2019-2020
08 ARDENNES
51 MARNE
55 MEUSE
57 MOSELLE
54 MEURTHE-ET-MOSELLE
67 BAS-RHIN
68 HAUT-RHIN
10 AUBE
52 HAUTE-MARNE
88 VOSGES

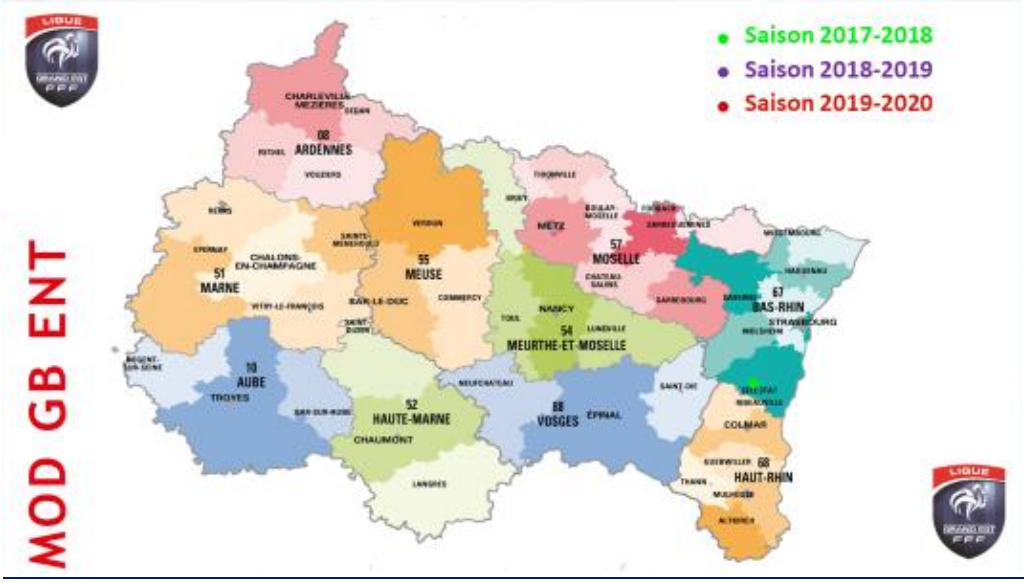
MOD GB ENT
Saison 2017-2018
Saison 2018-2019
Saison 2019-2020
08 ARDENNES
51 MARNE
55 MEUSE
57 MOSELLE
67 BAS-RHIN
54 MEURTHE-ET-MOSELLE
10 AUBE
52 HAUTE-MARNE
88 VOSGES
68 HAUT-RHIN

MOD BEACH INIT
Saison 2017-2018
Saison 2018-2019
Saison 2019-2020
08 ARDENNES
51 MARNE
55 MEUSE
57 MOSELLE
67 BAS-RHIN
54 MEURTHE-ET-MOSELLE
10 AUBE
52 HAUTE-MARNE
88 VOSGES
68 HAUT-RHIN

MOD BEACH ENT
Saison 2017-2018
Saison 2018-2019
Saison 2019-2020
08 ARDENNES
51 MARNE
55 MEUSE
57 MOSELLE
67 BAS-RHIN
54 MEURTHE-ET-MOSELLE
10 AUBE
52 HAUTE-MARNE
88 VOSGES
68 HAUT-RHIN

MOD FOOT URB
Saison 2017-2018
Saison 2018-2019
Saison 2019-2020
08 ARDENNES
51 MARNE
55 MEUSE
57 MOSELLE
METZ
NANCY
54 MEURTHE-ET-MOSELLE
67 BAS-RHIN
10 AUBE
52 HAUTE-MARNE
88 VOSGES
68 HAUT-RHIN
COLMAR

CFPA
Saison 2017-2018
Saison 2018-2019
Saison 2019-2020
08 ARDENNES
51 MARNE
55 MEUSE
57 MOSELLE
METZ
NANCY
54 MEURTHE-ET-MOSELLE
67 BAS-RHIN
10 AUBE
52 HAUTE-MARNE
88 VOSGES
68 HAUT-RHIN
COLMAR

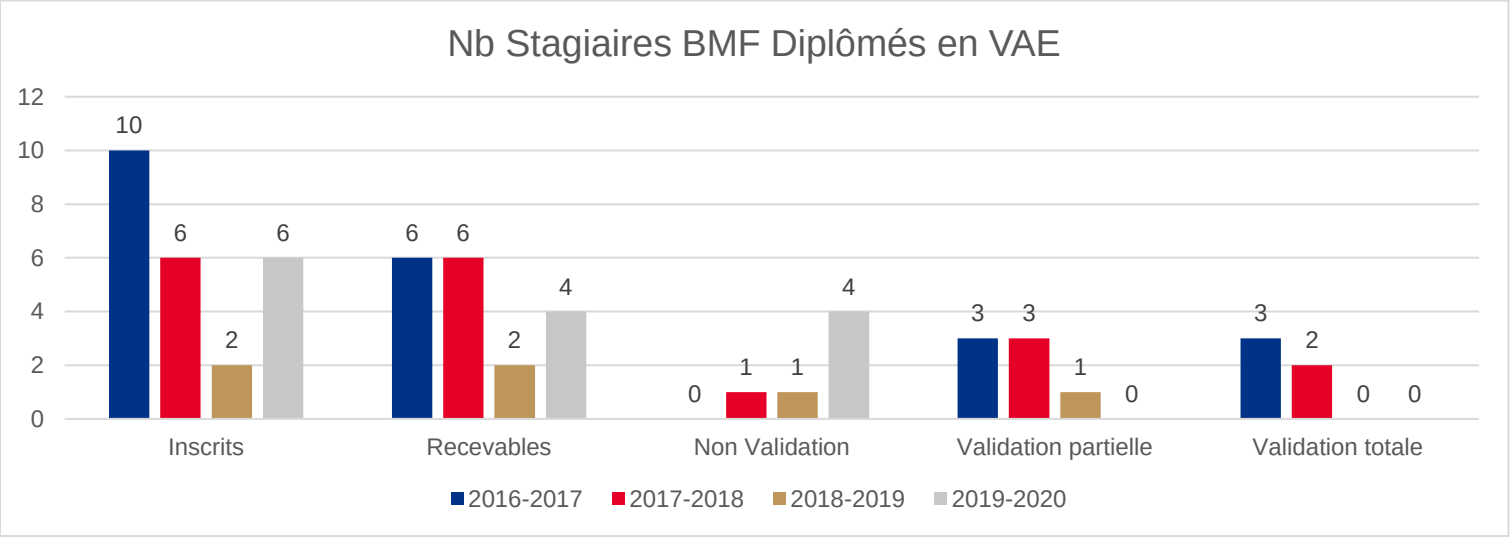
Nb Stagiaires BMF Diplômés en VAE
12
10
8
6
4
2
0
10 6 2 6
6 6 2 4
0 1 1 4
3 3 1 0
3 2 0 0
Inscrits
Recevables
Non Validation
Validation partielle
Validation totale
2016-2017
2017-2018
2018-2019
2019-2020

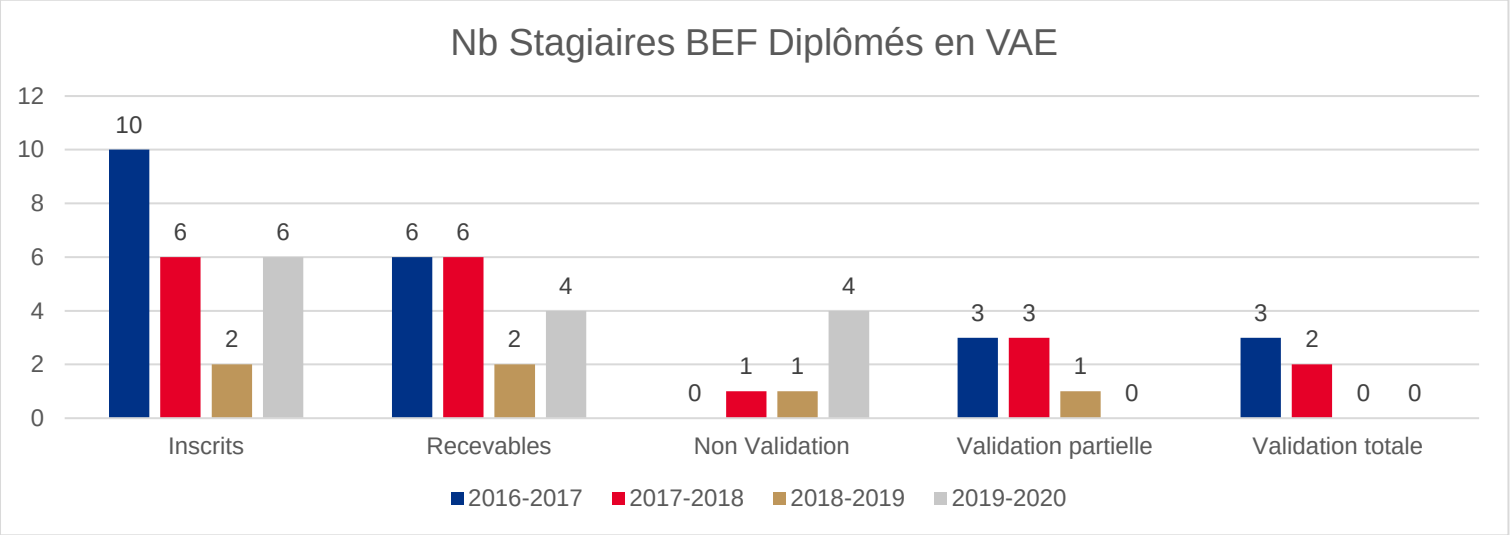
Nb Stagiaires BEF Diplômés en VAE
12
10
8
6
4
2
0
10
6
2
6
6
6
2
4
0
1
1
4
3
3
1
0
3
2
0
0
Inscrits
Recevables
Non Validation
Validation partielle
Validation totale
2016-2017
2017-2018
2018-2019
2019-2020

CONSTATS ET ANALYSES

OBJECTIF 1 : FAVORISER l'ACCES AUX FORMATIONS PROFESSIONNELLES INITIALES

BILAN 2016 – 2020 et Axe de Progrès 2020-2024

FORCES	FAIBLESSES
- Nombre de candidats et de dossiers important permettant la qualité des formations. - Equipe de formateurs qualifiés sur chaque TFP. - Offre de formation complète alliant proximité et continuité	- Absence de lieu dédié pour les TFP pour la LGEF. (utilisation des CREPS) - Construction de contenu adapté à la F.O.A.D - Communication et accompagnement des stagiaires en amont des formations - Utilisation restreinte d'accompagnateurs formés par les stagiaires V.A.E
OPPORTUNITES	**MENACES**
- L'augmentation des aides de l'état sur le dispositif de l'apprentissage - La création d'un statut régional des jeunes impliquant un encadrement qualifié	- Difficultés de renouvellement des formateurs occasionnels et permanents - Suivi des stagiaires en clubs contraignant (ratio nombre de stagiaires/CTR)
AXE DE PROGRES 2020 - 2024	
- Consolider le guide des formations de l'I.R.2.F et développer une stratégie de déploiement - Maintenir la qualité des dispositifs proposés - S'engager pour répondre aux nouvelles réformes gouvernementales pour l'emploi - Disposer d'une personne ressource pour l'accompagnement aux financements et aux actions de professionnalisation	

DECLINER LES OBJECTIFS 2020-2024

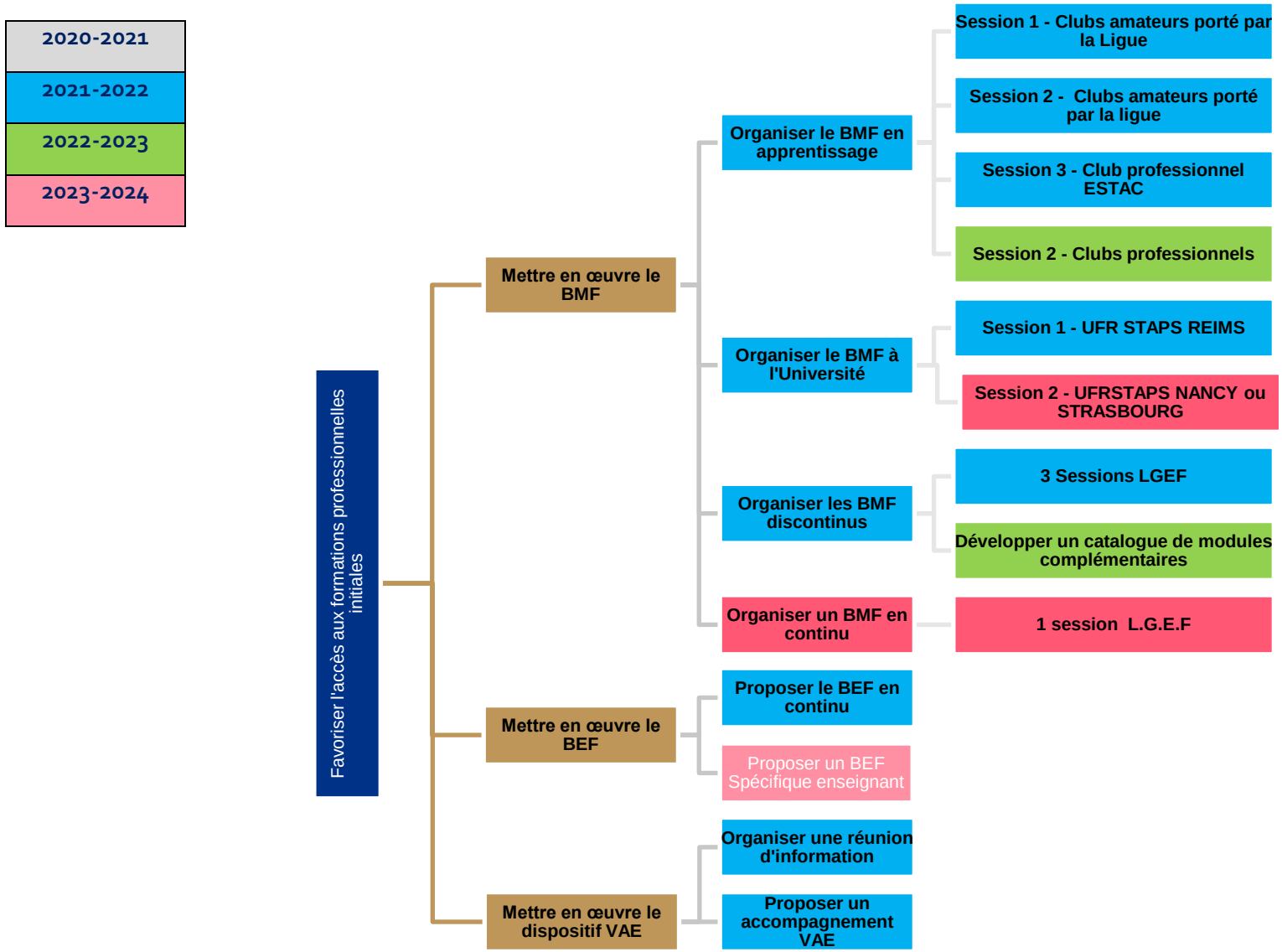

PLAN D'ACTIONS 2021-2022 - OBJECTIF GENERAL 1 - FAVORISER L'ACCES AUX FORMATIONS PROFESSIONNELLES INITIALES

OBJECTIF SPECIFIQUE 1 - Mettre en œuvre le brevet de moniteur de football					
Actions à Mener	***Nb/stagiaires/sessions par saison prévu***	***Produits envisagés***	***Moyens humains nécessaires***	***Lieu de formation et matériel***	***Indicateurs de réussite***
Organiser le B.M.F en Apprentissage « clubs amateurs » porté par la LGEF Session 1	50 stagiaires/an Sur 10 semaines Secteur EST	240000 Euros	Un C.T.R responsable de session 2 C.T.R. par semaine 2 Formateur extérieur par semaine 1 C.T.A. sur le module arbitrage 1 ressource administrative	SECTEUR EST 2 salles de formation 2 terrains football Petits matériel pédagogiques : (50 ballons, 4 jeux de coupelles, jalons, chasubles numérotés) 3 Tablettes IPAD 2 vidéoprojecteurs Pointeurs, paperboard, marqueurs, 1 pack / formateurs et intervenants extérieurs	% de candidats qui terminent la formation Taux de réussite à la certification Suivi de cohorte (N+1 : nombre de salariés, …) Evaluation par les stagiaires Evaluation des formateurs
Organiser le B.M.F en Apprentissage « clubs amateurs » porté par la LGEF Session 2	50 stagiaires/an Sur 10 semaines Secteur OUEST	240000 Euros	Un C.T.R responsable de session 2 C.T.R. par semaine 2 Formateur extérieur par semaine 1 C.T.A. sur le module arbitrage 1 ressource administrative	Secteur OUEST (C.R.E.P.S de REIMS) 2 salles de formation 2 terrains football Petits matériel pédagogiques : (50 ballons, 4 jeux de coupelles, jalons, chasubles numérotés) 3 Tablettes IPAD 2 vidéoprojecteurs, Pointeurs, paperboard, marqueurs, 1 pack / formateurs, intervenants extérieurs et apprenti	% de candidats qui terminent la formation Taux de réussite à la certification Suivi de cohorte (N+1 : nombre de salariés,…) Evaluation par les stagiaires Evaluation des formateurs

Organiser le B.M.F en Apprentissage « E.S.T.A.C » Session 3	10 stagiaires / an Sur la saison	20000 euros	Un Coordonnateur CTR 1 responsable pédagogique club 1 réseau de formateurs 1 C.T.A. sur le module arbitrage 1 ressource administrative	CENTRE DE FORMATION ESTAC 1 salle de formation 1 terrain football Petits matériel pédagogiques : (10 ballons, 2 jeux de coupelles, jalons, chasubles numérotés) 1 vidéoprojecteur, Pointeurs, paperboard, marqueurs, 1 pack / formateurs et intervenants extérieurs 1 pack / apprenti	% de candidats qui terminent la formation Taux de réussite à la certification Suivi de cohorte (N+1 : nombre de salariés,…) Evaluation par les stagiaires - Evaluation des formateurs
Organiser le B.M.F STAPS « Licence AGOAPS » à l'U.F.R. STAPS de REIMS	15 stagiaires / an	15000 euros	Un C.T.R référent 2 formateurs par U.C 1 ressource administrative	U.F.R.STAPS de REIMS 1 salle de formation 1 terrain football Petits matériels pédagogiques 1 pack formateurs/ intervenants extérieurs et stagiaires	- Nombre d'étudiants inscrits - Nombre de clubs représentés
Organiser le B.M.F en unité capitalisable GRAND EST sur les 3 territoires (3 sessions)	3 sessions de 30 stagiaires par an (90 BMF UC)	130000 euros	Un Responsable par session 6 formateurs par UC (3 territoire) 1 ressource administrative	1 salle de formation par UC 1 terrain de football Matériel pédagogiques et d'animation en salle 90 BALLONS et chasubles Packs formateurs, intervenants extérieurs et stagiaires	- Nombre de club représentés - Pourcentage de réussite - Nombre de dossiers d'inscription

OBJECTIF SPECIFIQUE 2 - Mettre en œuvre le brevet d'entraîneur de football					
Actions à Mener	***Nb/stagiaires/sessions par saison prévu***	***Produits envisagés***	***Moyens humains nécessaires***	***Lieu de formation et matériel***	***Indicateurs de réussite***
Organiser le B.E.F en continu	28 stagiaires/session (20 stagiaires traditionnels + 8 apprentis)	61000 euros	1 CTR responsable de la formation 2 CT Permanents sur 7 semaines 1 ressource administrative 2 formateurs ext intervenants sur les semaines	C.R.E.P.S NANCY 1 terrain 1 salle 30 ballons Chasubles et Petits matériels Packs formateurs, intervenants et stagiaires	- Nombre de dossiers d'inscription - Nombre de clubs représentés - Pourcentage de réussite
Organiser le B.E.F en apprentissage	8 apprentis / Saison intégrés dans le B.E.F Classique	39000 euros	Idem BEF Continu + 2 CT pour C.F.P.A + 1 CT pour suivi stage en structure	C.R.E.P.S NANCY Structures clubs et structures fédérales préformation	- Nombre d'apprentis - Territoire représenté - professionnalisation

OBJECTIF SPECIFIQUE 3 - Mettre en œuvre le dispositif de Validation des acquis et de l'expérience					
Actions à Mener	***Nb/stagiaires/sessions par saison prévu***	***Produits envisagés***	***Moyens humains nécessaires***	***Lieu de formation et matériel***	***Indicateurs de réussite***
Organiser la V.A.E B.M.F et B.E.F sur la ligue	10 B.M.F et 5 B.E.F par saison	6000 euros	1 C.T.R référent 8 lecteurs V.A.E	Siège de la ligue	- nombre de dossiers reçus - pourcentage de réussite
Organiser l'accompagnement V.A.E	2 Stagiaires accompagnés	2400 euros	1 accompagnateur V.A.E 1 C.T.R. Référent	Siège de la ligue	- nombre de candidats accompagnés

CHIFFRES OBJECTIF 2 : FAVORISER l'ACCES AUX FORMATIONS PROFESSIONNELLES CONTINUES

	2016-2017		2017-2018		2018-2019		2019-2020	
	Sessions	**Inscrits**	**Sessions**	**Inscrits**	Sessions	Inscrits	**Sessions**	**Inscrits**
FPC	8	381	8	301	3	627	3	55

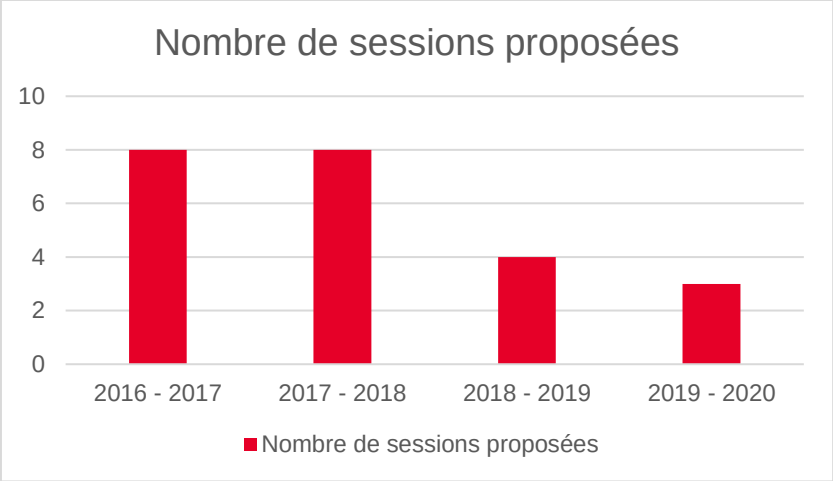

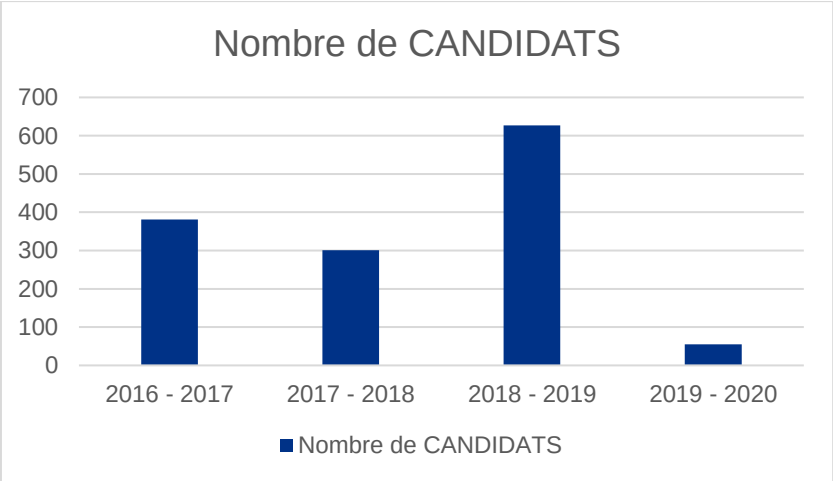

CONSTATS ET ANALYSES

OBJECTIF 2 : FAVORISER l'ACCES AUX FORMATIONS PROFESSIONNELLES CONTINUES

CHIFFRES ET AXES DE PROGRES 2016 – 2020

FORCES	FAIBLESSES
- Respect de la mise en place de la Réforme de la FPC décidée par l'UEFA et la DTN. - Offre de thématiques et territoriale adaptée au nombre d'éducateurs (7 sessions de 25 stagiaires) - Création d'un statut régional de l'encadrement des équipes de jeunes - Réalisation de 2 séminaires thématisés pour les cadres techniques	- Communication et adaptation des stagiaires à la nouvelle réforme de la F.P.C - Volume horaire pour l'exemption des stagiaires intervenant sur les activités E.T.R trop compliqué. - Retour du dossier d'expérience trop contraignant
OPPORTUNITES	**MENACES**
- Inscription des stagiaires en fonction des thématiques et non des territoires d'appartenance - Organiser de nouvelles thématiques en lien avec les besoins des stagiaires	- Suivi administratif des stagiaires jusqu'à la licence technique
AXE DE PROGRES 2020 - 2024	
- Maintenir l'offre territoriale et thématique des FPC - Développer l'accompagnement des C.T. par les CTR Formation - Ouvrir les séminaires à des experts extérieurs pour enrichir les compétences de chacun	

ANALYSE MANDATURE 2016 - 2020

Passage d'un système de formation continue par territoire à une offre régionalisée
Mise en place de la réforme de la F.P.C depuis 2019
Changement des mentalités (passage de FPC organisée en ½ journée à des sessions de 2 jours)
Catalogue complet (respect des consignes D.T.N)
Manque de propositions de FPC sur la vidéo et le coaching
Mise en place de dotations pour les stagiaires fortement appréciés
Implication de spécialistes de clubs

DECLINER LES OBJECTIFS 2020-2024

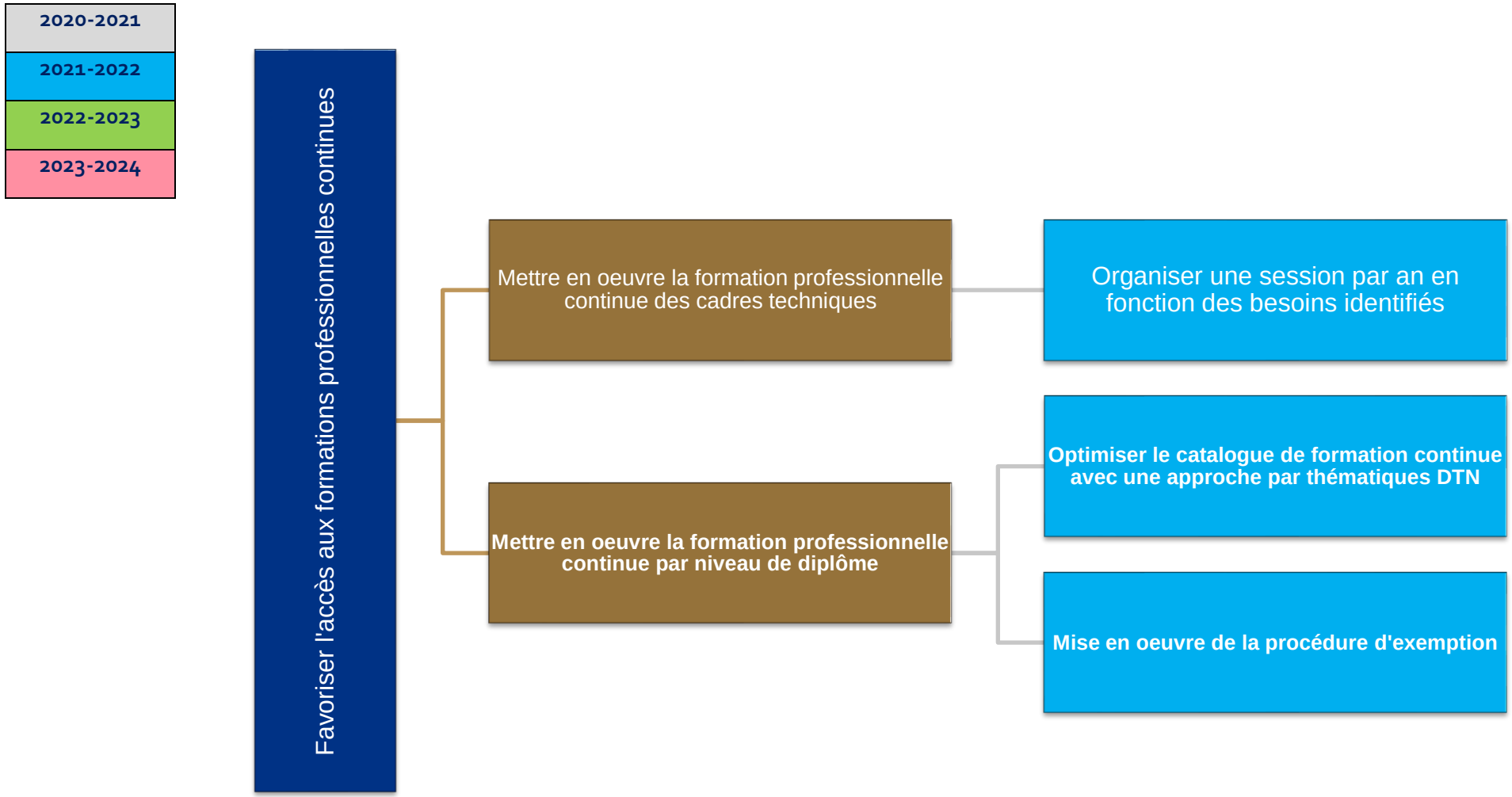

PLAN D'ACTIONS 2021-2022 - OBJECTIF GENERAL 2 - FAVORISER L'ACCES AUX FORMATIONS PROFESSIONNELLES CONTINUES

OBJECTIF SPECIFIQUE 1 - Mettre en œuvre la formation professionnelle continue des cadres techniques					
Actions à Mener	***Nb/stagiaires/sessions par saison prévu***	***Produits envisagés***	***Moyens humains nécessaires***	***Lieu de formation et matériel***	***Indicateurs de réussite***
Organiser un séminaire sur la thèmatique de la formation des éducateurs pour l'ensemble de l'E.T.R	40 collègues par an	0 euro	3 C.T.R Formations 1 spécialiste	C.R.E.P.S ou salle de séminaire	- Questionnaire satisfaction - Application des thèmes par les collègues

OBJECTIF SPECIFIQUE 2 - Mettre en œuvre la formation professionnelle continue par niveau de diplôme					
Actions à Mener	***Nb/stagiaires/sessions par saison prévu***	***Produits envisagés***	***Moyens humains nécessaires***	***Lieu de formation et matériel***	***Indicateurs de réussite***
Déploiement du catalogue de formation professionnelle continue sur les 3 territoires	9 sessions de FPC à 25 stagiaires = 225 candidats	36000 euros	1 CT + 1 Formateur extérieur par session 1 intervenant par session	C.R.E.P.S, ligue ou clubs Salle de formation Terrain de football Matériels pédagogiques Bloc note stagiaires Packs formateurs et stagiaires	Nombre de session réalisée Pourcentage de remplissage des sessions Nouvelles thématiques proposée
Organiser le système d'exemption de la F.P.C	1 réunion d'information par an	0 euro	1 D.T.R + 1 CTR Formation	Visioconférence	- Nombre de dossier d'expérience reçu

CHIFFRES OBJECTIF 3 : FAVORISER l'ACCES AUX FORMATIONS FEDERALES TYPE CFF ET MODULES

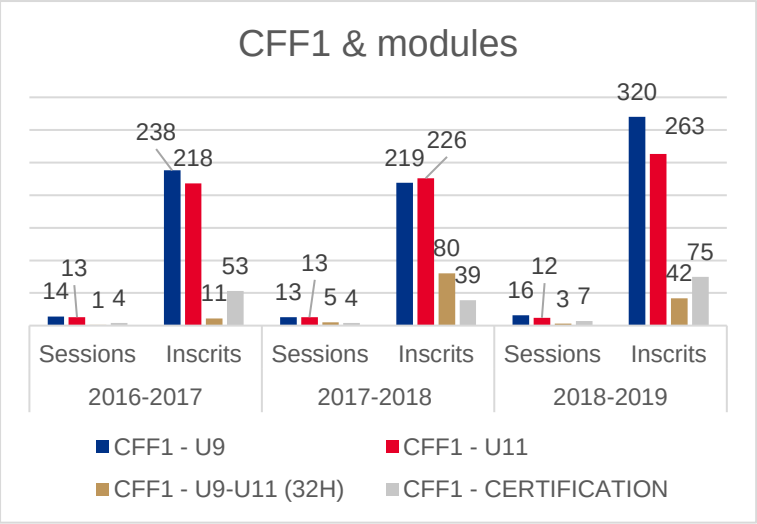

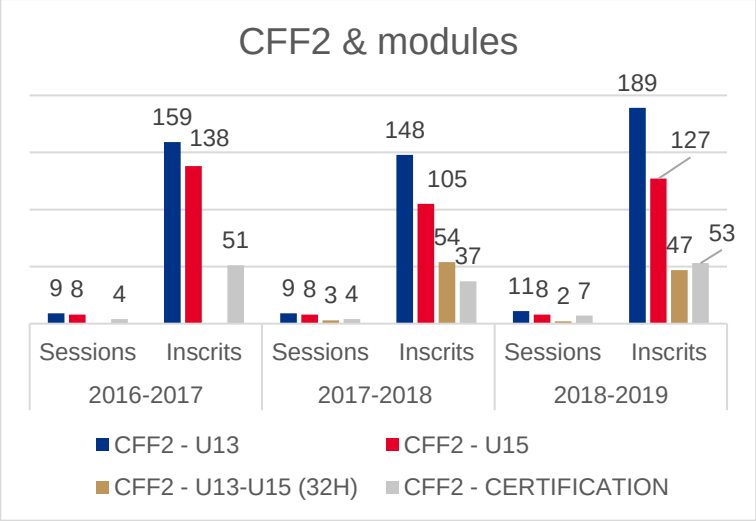

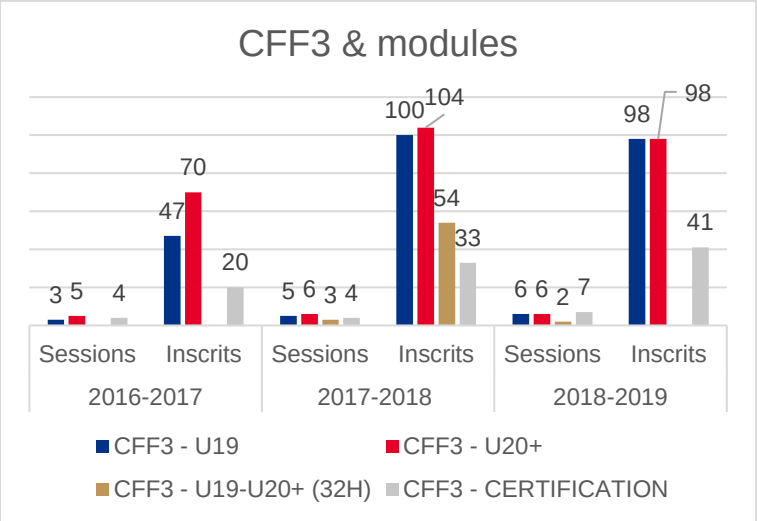

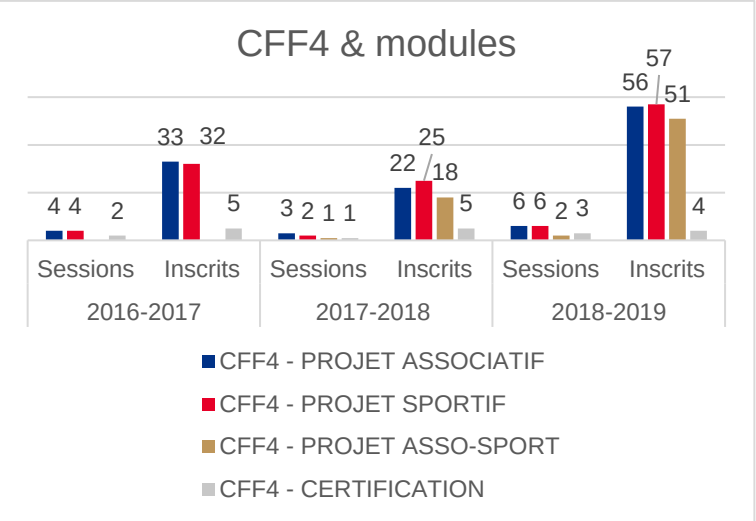

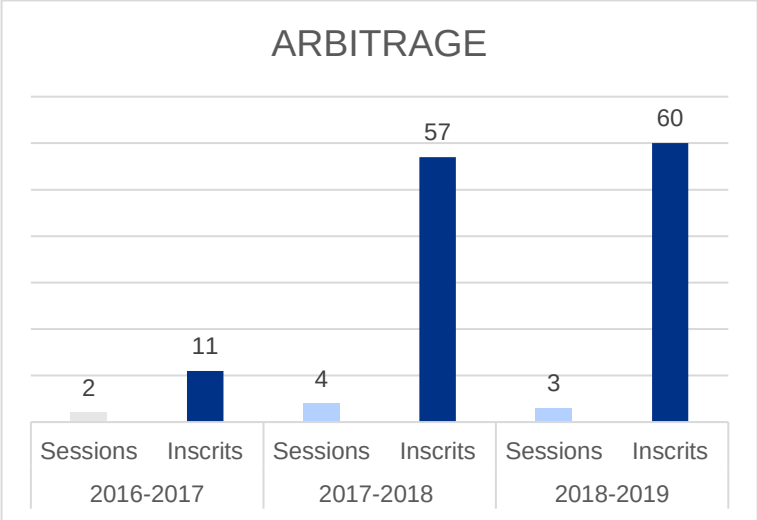

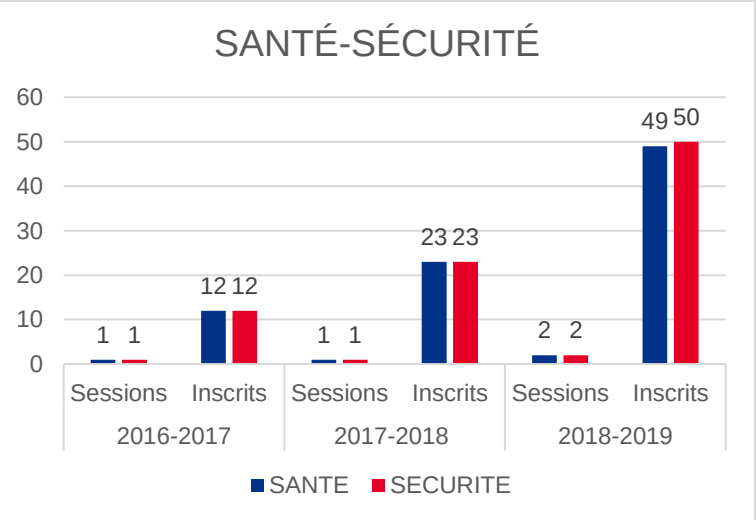

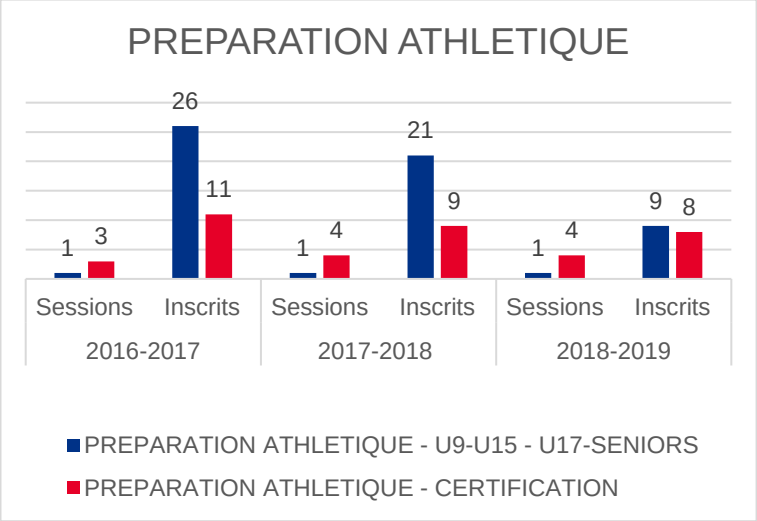
PREPARATION ATHLETIQUE
1 3 26 11 1 4 21 9 1 4 9 8
Sessions Inscrits Sessions Inscrits Sessions Inscrits
2016-2017 2017-2018 2018-2019
PREPARATION ATHLETIQUE - U9-U15 - U17-SENIORS
PREPARATION ATHLETIQUE - CERTIFICATION

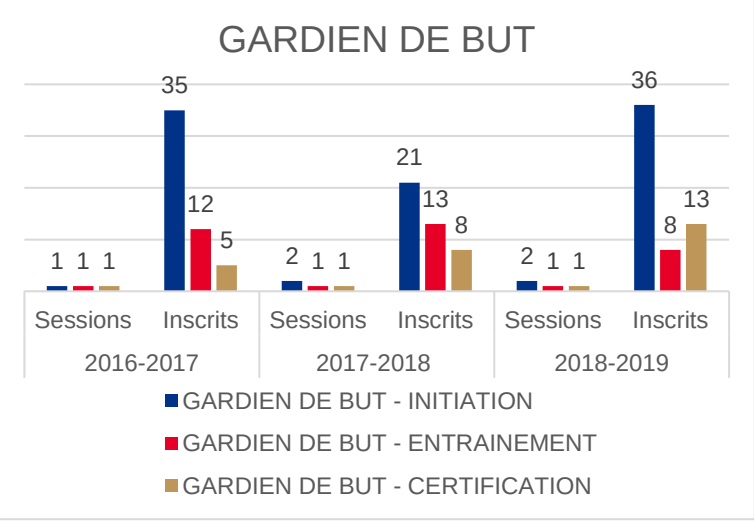
GARDIEN DE BUT
1 1 1 35 12 5 2 1 1 21 13 8 2 1 1 36 8 13
Sessions Inscrits Sessions Inscrits Sessions Inscrits
2016-2017 2017-2018 2018-2019
GARDIEN DE BUT - INITIATION
GARDIEN DE BUT - ENTRAINEMENT
GARDIEN DE BUT - CERTIFICATION

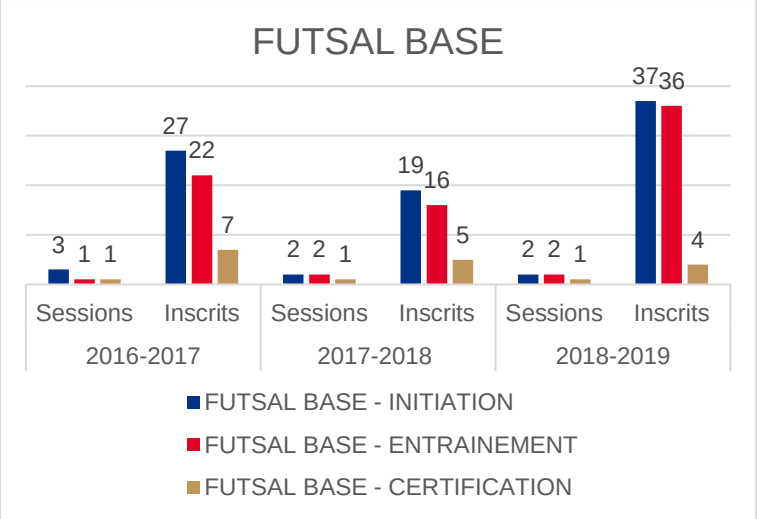
FUTSAL BASE
3 1 1 27 22 7 2 2 1 19 16 5 2 2 1 37 36 4
Sessions Inscrits Sessions Inscrits Sessions Inscrits
2016-2017 2017-2018 2018-2019
FUTSAL BASE - INITIATION
FUTSAL BASE - ENTRAINEMENT
FUTSAL BASE - CERTIFICATION

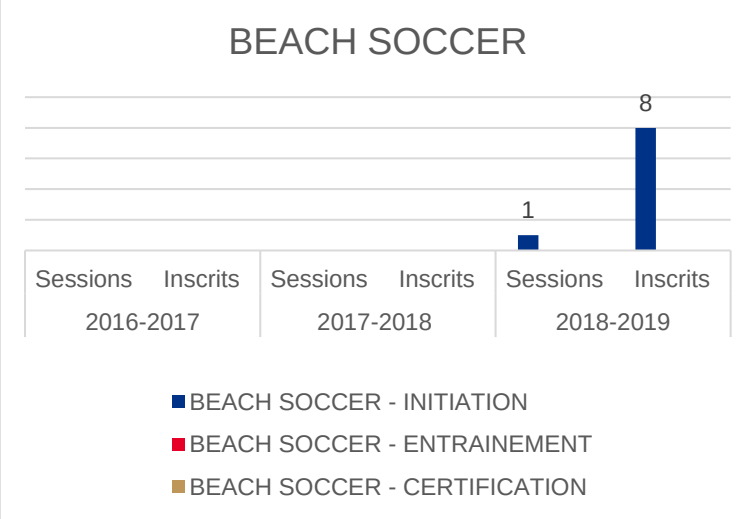
BEACH SOCCER
1 8
Sessions Inscrits Sessions Inscrits Sessions Inscrits
2016-2017 2017-2018 2018-2019
BEACH SOCCER - INITIATION
BEACH SOCCER - ENTRAINEMENT
BEACH SOCCER - CERTIFICATION

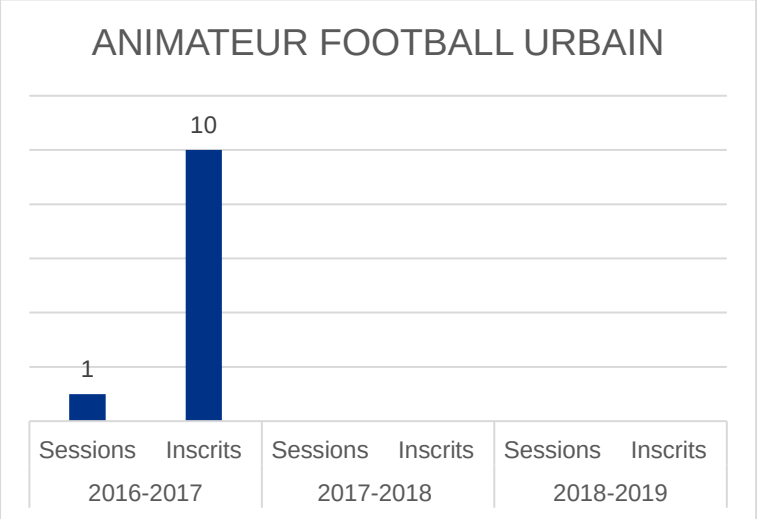
ANIMATEUR FOOTBALL URBAIN
1 10
Sessions Inscrits Sessions Inscrits Sessions Inscrits
2016-2017 2017-2018 2018-2019

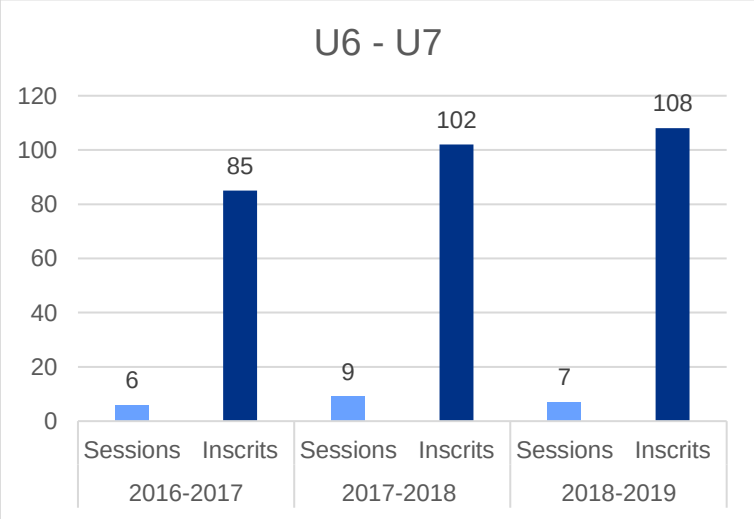
U6 - U7
120
100
80
60
40
20
0
6 85 9 102 7 108
Sessions Inscrits Sessions Inscrits Sessions Inscrits
2016-2017 2017-2018 2018-2019

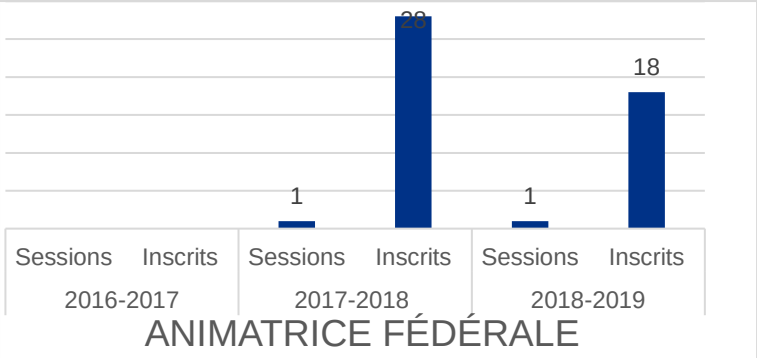
1 28 1 18
Sessions Inscrits Sessions Inscrits Sessions Inscrits
2016-2017 2017-2018 2018-2019
ANIMATRICE FÉDÉRALE

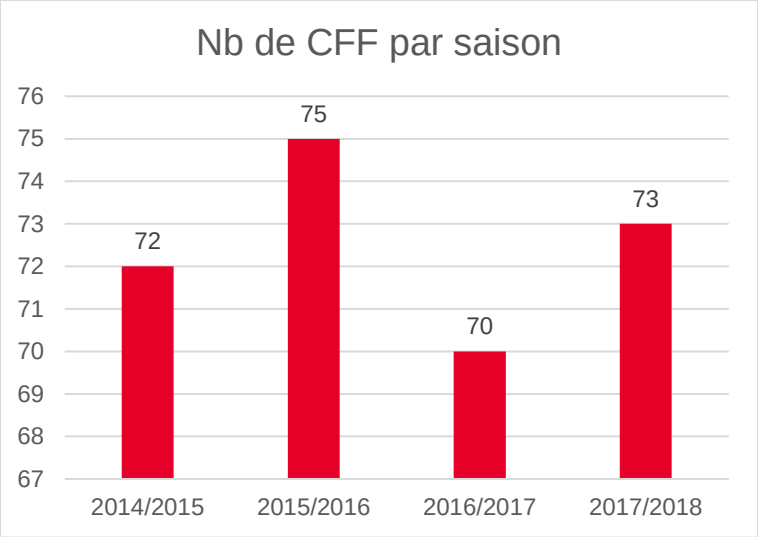
Nb de CFF par saison
76
75
74
73
72
71
70
69
68
67
72
75
70
73
2014/2015
2015/2016
2016/2017
2017/2018

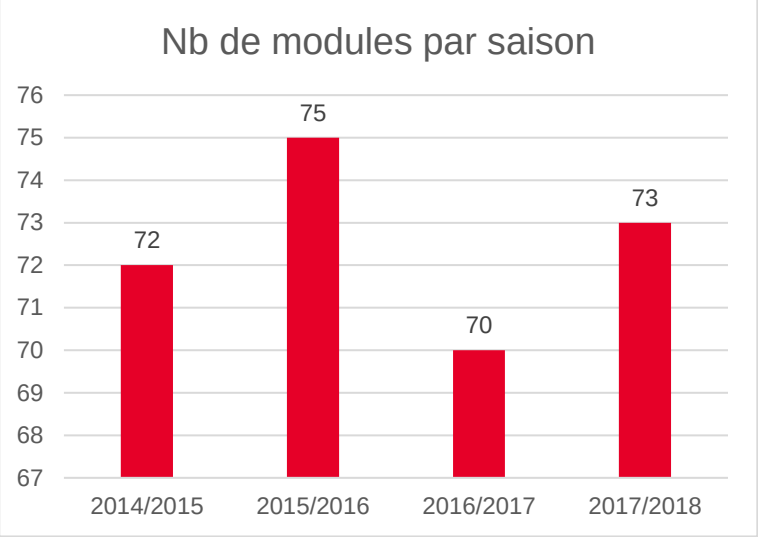
Nb de modules par saison
76
75
74
73
72
71
70
69
68
67
72
75
70
73
2014/2015
2015/2016
2016/2017
2017/2018

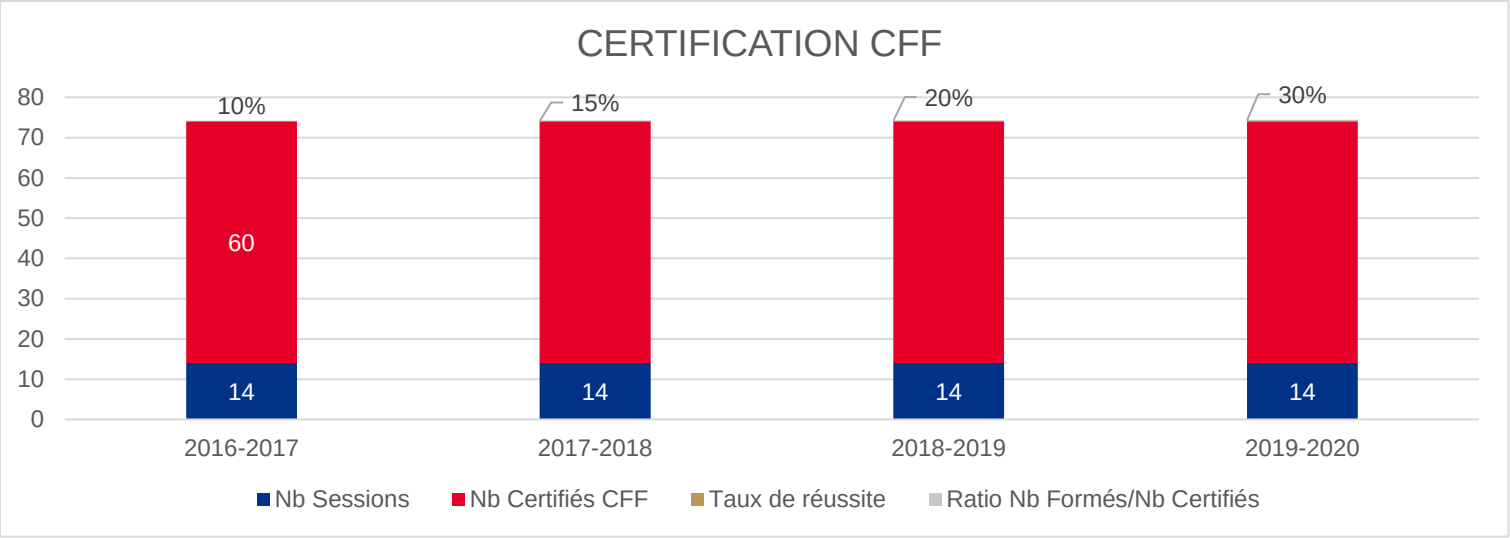
CERTIFICATION CFF
80
70
60
50
40
30
20
10
0
10%
15%
20%
30%
60
14
14
14
14
2016-2017
2017-2018
2018-2019
2019-2020
Nb Sessions
Nb Certifiés CFF
Taux de réussite
Ratio Nb Formés/Nb Certifiés

CONSTATS ET ANALYSES

OBJECTIF 3 : FAVORISER l'ACCES AUX FORMATIONS FEDERALES TYPE CFF ET MODULES

CHIFFRES ET AXES DE PROGRES 2016 – 2020

FORCES	FAIBLESSES
- Nombre et l'emplacement des sessions de formation proposées - Nombre d'éducateurs et d'éducatrices formés - Programmation et harmonisation régionale du catalogue de formation proposé. - Mixité de l'encadrement (CT + Formateur extérieur) - Offre de formation complète, adaptée aux besoins de chaque type d'éducateurs (Autant de modules que de C.F.F proposé)	- Faiblesse dans la programmation et la réalisation des modules de spécialisation. - Manque de ressources spécifiques pour les modules de spécialisation - Faible pourcentage du ratio éducateur en formation/ Educateur en certification - Liens avec le parcours du PFFD et de l'arbitrage.
OPPORTUNITES	**MENACES**
- Mise en place du Certificat Responsable Ecole de football - Support label club pour le plan de formation des éducateurs	- Respect du cahier des charges d'organisation des formations (ligue district) - Disponibilités et implication des intervenants extérieurs
AXE DE PROGRES 2020 - 2024	
- Déployer les formations modulaires Gardiens de but et futsal sur l'ensemble du territoire - Construire une stratégie de déploiement des modules de spécialisation (Handicap – Urbain – Beach) - Réfléchir sur la répartition géographique du C.F.P.A (lien avec FPC et apprentissage) - Collaboration avec les autres familles pour optimiser la mise en place d'actions communes (arbitrage – PFFD)	

ANALYSE MANDATURE 2016 - 2020

Offre modulaire et C.F.F. très élargie de la région aux districts
Proximité respectée pour permettre à chaque éducateur d'accéder aux formations
Volume de formation important
Faible chiffre des éducateurs accédant aux certifications
Difficultés de déploiement sur les modules et certificats de spécialités
Implication de l'ensemble de l'E.T.R sur ce dispositif

DECLINER LES OBJECTIFS 2020-2024

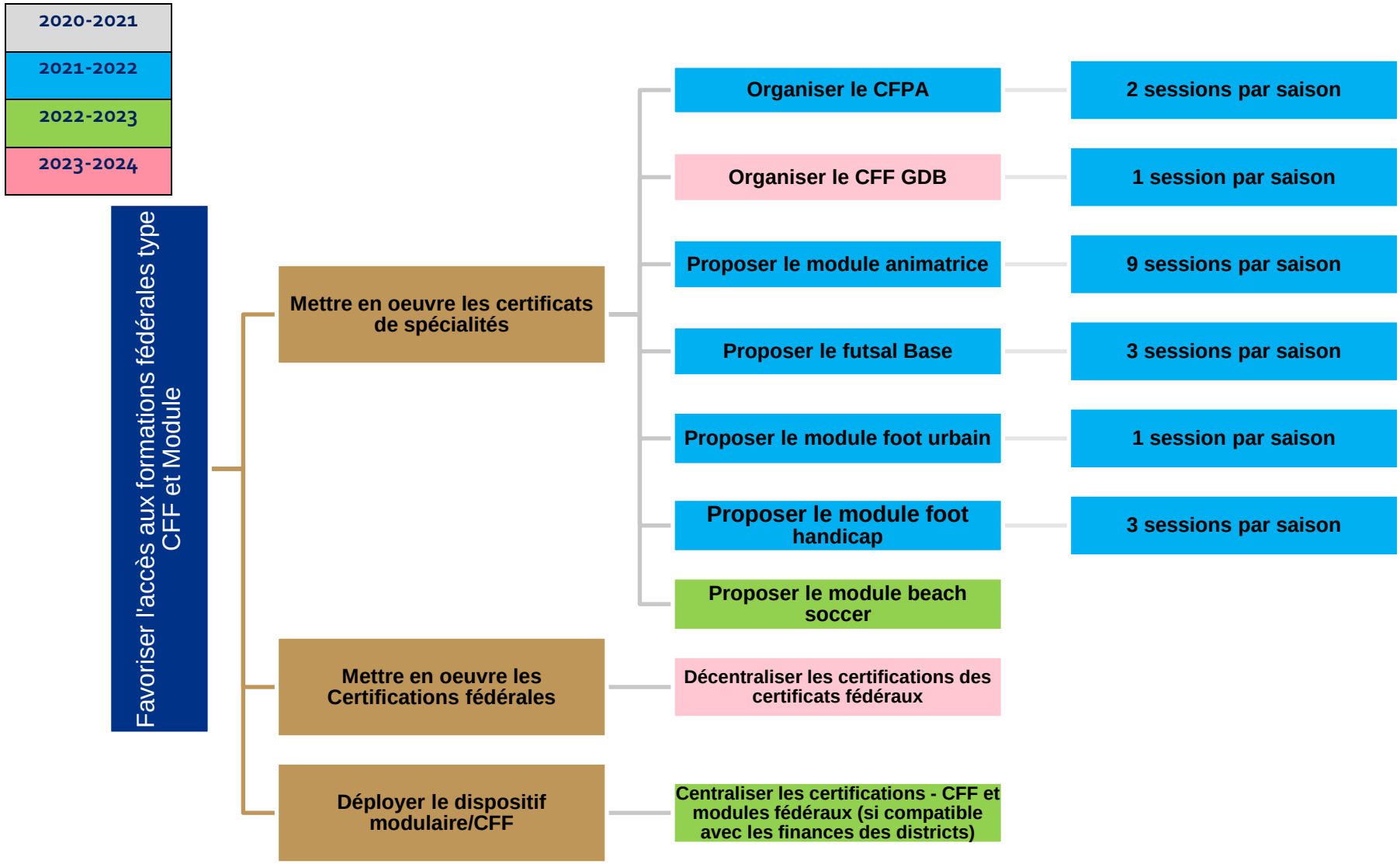

PLAN D'ACTIONS 2021-2022 - OBJECTIF GENERAL 3 - FAVORISER L'ACCES AUX FORMATIONS FEDERALES TYPE CFF ET MODULES

OBJECTIF SPECIFIQUE 1 - Mettre en œuvre les certificats de spécialité					
Actions à Mener	***Nb/stagiaires/sessions par saison prévu***	***Produits envisagés***	***Moyens humains nécessaires***	***Lieu de formation et matériel***	***Indicateurs de réussite***
Organiser la formation du Certificat fédéral de Préparateur Athlétique	2 sessions par an avec 20 stagiaires chacune (40 stagiaires)	4800 euros	1 CT FORMATEUR 1 à 2 spécialistes 1 ressource administrative	CREPS reims, strasbourg ou nancy Ballons, swissball, echelle rythme, petits matériels Chasubles Packs formateurs, intervenants	- Nombre de session réalisée - Nombre de clubs représentés - Nombre de candidats accédant à la certification
Organiser le C.F.F. Gardien de but	Proposer 3 modules gardien de but initiation et 1 module entrainement gardien de but / saison (45 stagiaires INIT + 15 Entrainement)	3600 euros	1 CT Gardien par session 1 intervenant gardien par session	Lieu de formation (club ou creps) Ballons, matériels pédagogiques	- Nombre de session réalisée - Nombre de certifications
Proposer le module animatrice fédérale de football	9 sessions (1 par département) de 15 stagiaires	4000 euros	1 CT par session 1 formateur extérieur par session	Club 1 salle + 1 terrain Ballons et matériels pédagogiques	- Nombre session réalisée - Nombre candidates -
Organiser le FUTSAL BASE	6 sessions de futsal initiation + 3 session de futsal entrainement à 15 candidats chacun	8000 euros	1 CT spécialiste futsal par session 1 formateur futsal par session	Club avec gymnase ou CREPS Ballons futsal Matériels pédagogiques	- Nombre sessions - Nombre certification

Proposer les formations Module football URBAIN	1 session par an en tournant sur les territoires à 20 candidats	1200 euros	1 CT responsable foot urbain 1 intervenant exterieur	Club avec gymnase et terrain Matériel pédagogique	- Nombre session
Organiser le module foot et handicap avec les fédérations concernées	3 sessions (2 sessions en apprentissage BMF 100 candidats + 1 session ouverte à tous 20 candidats)	Ressources apprentissage + 1200 euros	1 CT Formation 1 CT FF handisport 1 CT sport adapté	CREPS 1 terrain 1 salle Dotation pour les participants	- Nombre de session - Implication des fédérations partenaires

OBJECTIF SPECIFIQUE 2 - Mettre en œuvre les certifications fédérales					
Actions à Mener	***Nb/stagiaires/sessions par saison prévu***	***Produits envisagés***	***Moyens humains nécessaires***	***Lieu de formation et matériel***	***Indicateurs de réussite***

Déployer les certifications fédérales CFF1 CFF2 CFF3	3 sessions par territoire (soit 9 sessions à 15 candidats)	8000 euros	3 CT par session 3 Formateurs ext par session	Club ou CREPS 1 terrain Salles pour les oraux Ballons, matériel pédagogiques Bloc notes pour certificateurs avec stylos	- Nombre de sessions réalisées - Nombre de candidats par session
Déployer les certifications fédérales C.F.F.4	1 session par territoire (3 sessions) à 10 candidats	1800 euros	2 CT par session 2 formateurs ext par session	CREPS ou ligue Salles pour oraux Vidéoprojecteur	- Nombre session
Proposer des certifications de spécialisation	1 session C.F.P.A, Futsal et Gardien par an (20 candidats)	1200 euros	1 CT spécialiste 1 certificateur spécialiste	CREPS, ligue ou structure Terrain ou gymnase Matériel pédagogique	-

OBJECTIF SPECIFIQUE 3 – Déployer le dispositif modulaire/CFF					
Actions à Mener	***Nb/stagiaires/sessions par saison prévu***	***Produits envisagés***	***Moyens humains nécessaires***	***Lieu de formation et matériel***	***Indicateurs de réussite***
Organiser le déploiement des C.F.F. et modules U7 à Seniors sur le Territoire de la ligue en lien avec les départements	80 modules de proximités à 20 candidats (1600 candidats) 35 CFF à 25 candidats (875 candidats)	96000 euros pour les modules 105000 euros pour les CFF	2 CT + 1 Formateur exterieur pour les C.F.F 1 C.T + 1 formateur ext pour les modules 1 ressource administrative	Clubs ou établissements 1 salle + 1 terrain + Matériel pédagogique Vidéoprojecteur, Bloc note stagiaire, Dotation ballons club	Nombre de module réalisé Nombre de candidats Nombre de club représentés

CHIFFRES OBJECTIF 4 : DEVELOPPER LES COMPETENCES DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

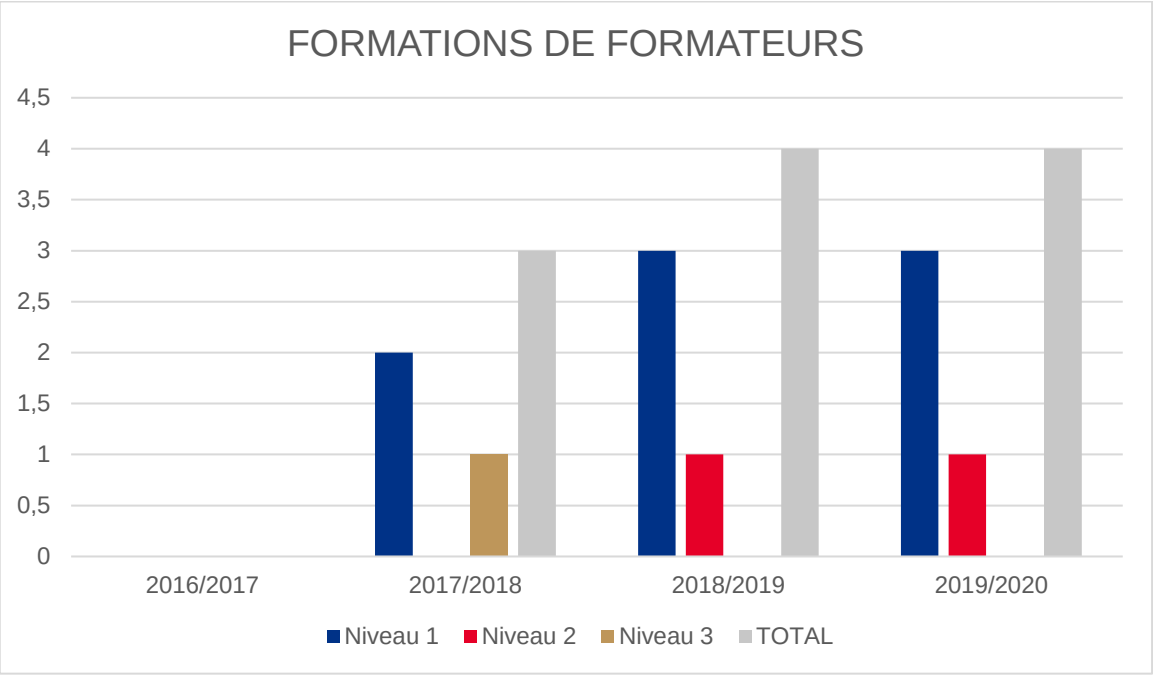

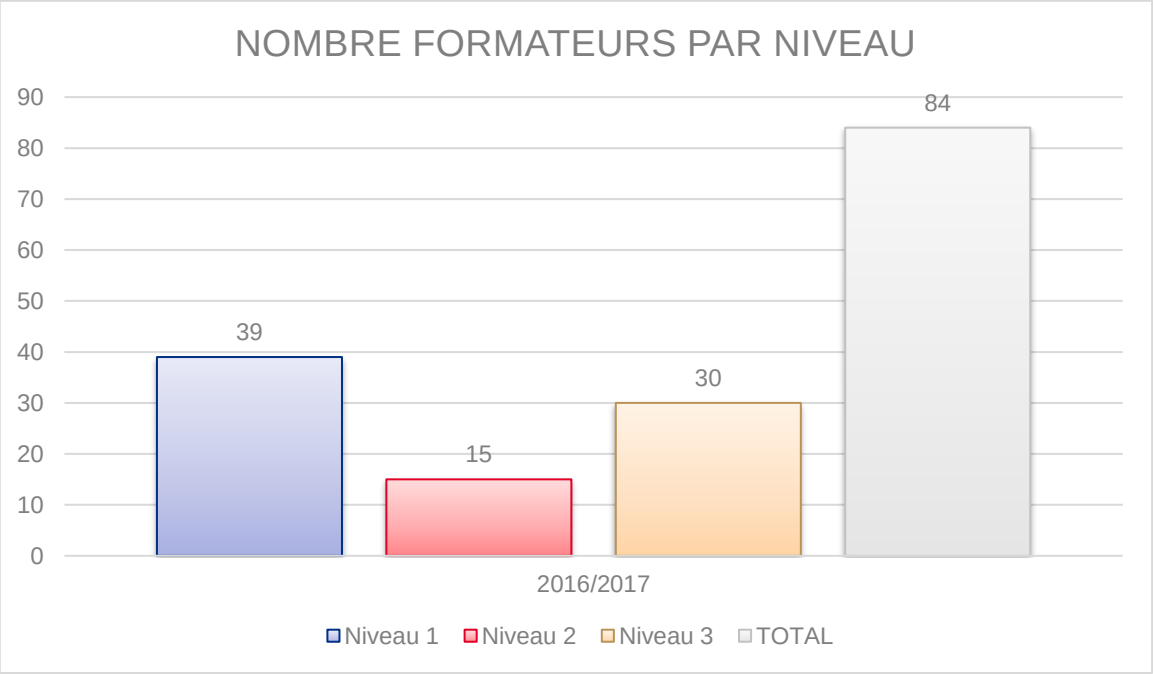

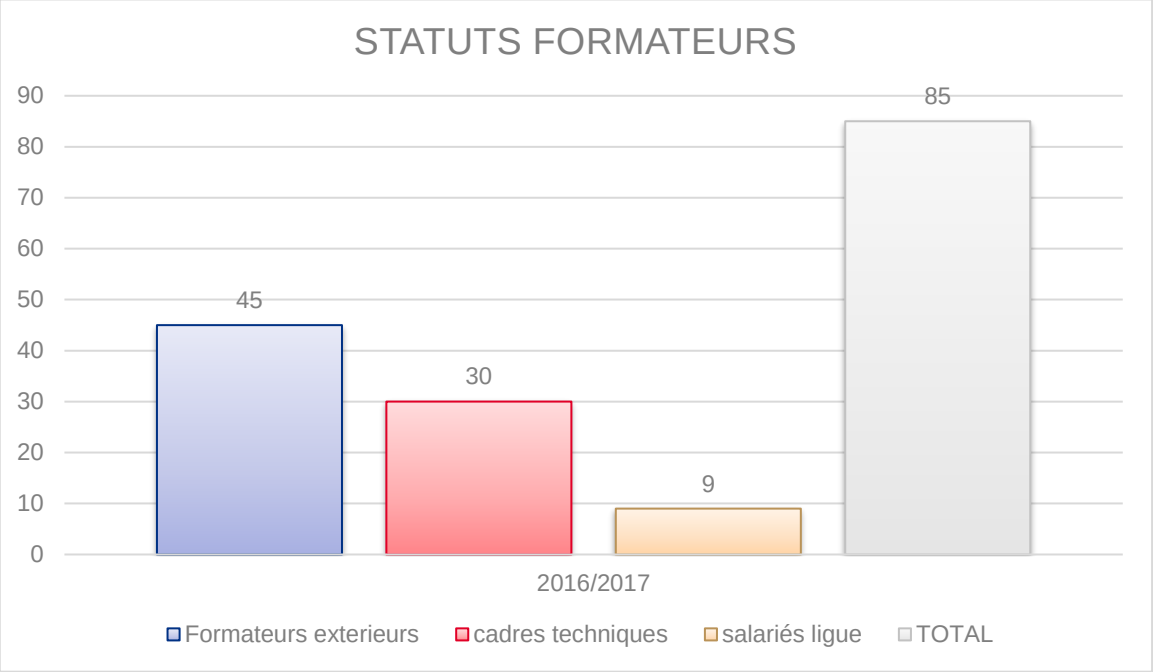
STATUTS FORMATEURS
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
45
30
9
85
2016/2017
Formateurs exterieurs
cadres techniques
salariés ligue
TOTAL

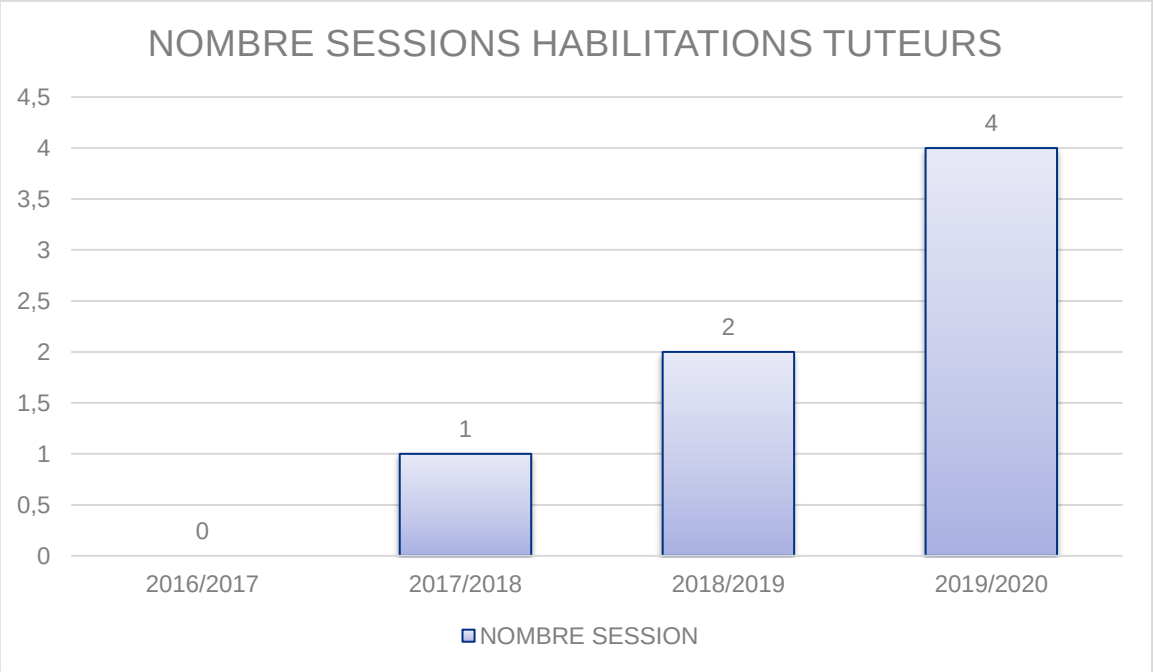
NOMBRE SESSIONS HABILITATIONS TUTEURS
4,5
4
3,5
3
2,5
2
1,5
1
0,5
0
0
1
2
4
2016/2017
2017/2018
2018/2019
2019/2020
NOMBRE SESSION

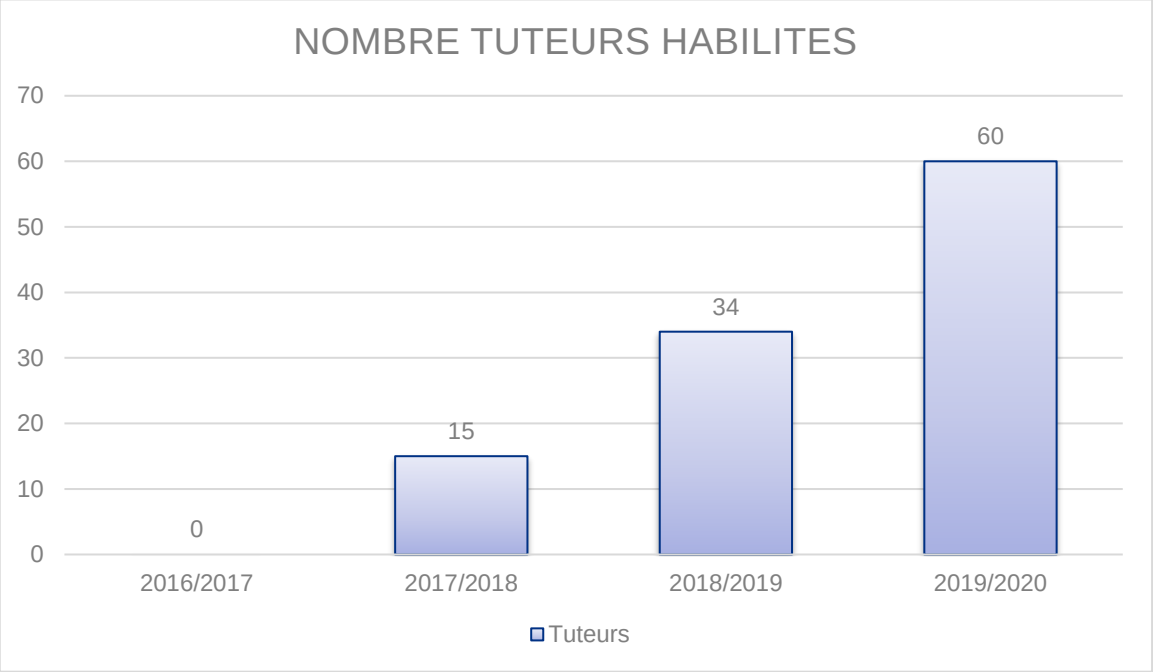

CONSTATS ET ANALYSES

OBJECTIF 4 : DEVELOPPER LES COMPETENCES DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

CHIFFRES ET AXES DE PROGRES 2016 – 2020

FORCES	FAIBLESSES
- Mise en place des journées d'habilitation de tuteurs sur l'intégralité de la région - Mise en œuvre des formations de formateurs Niveau 1 et 2 - Augmentation du volume de tuteurs habilités sur la région - Instauration des réunions d'informations sur les TFP et apprentissage - Ressources et compétences internes au sein de l'E.T.R	- Dynamique d'habilitation et de formation de formateurs ralentie par le contexte sanitaire. - Disponibilité des formateurs pour suivre les formations de formateurs (charge supplémentaire) - Manque de dynamisme de certains pour élever leur compétence
OPPORTUNITES	**MENACES**
- Renouvellement des tuteurs potentiels par les nouveaux diplômés BEF - Renouvellement des formateurs extérieurs, à choisir parmi les nouveaux formés.	- Risque de crisper les formateurs par des process de certification trop élaborés. - Augmentation des charges de travail pour les C.T concernés
AXE DE PROGRES 2020 - 2024	
- Maintien du nombre de session d'habilitation de tuteur chaque saison - Mise en place de la formation de formateur niveau 3 en lien avec les nouveaux Conseillers techniques - Organisation d'un accompagnement tutoriel envers les Collègues C.T	

ANALYSE MANDATURE 2016 - 2020

Augmentation progressive des habilitations de tuteurs
Recensement et remise à niveau des formateurs occasionnels habituels
Prise en compte de la necessite de former des lecteurs V.A.E
Besoin de positionner des formations de formateurs niveau 3 pour les nouveaux C.T. ARRIVANTS en fonction

DECLINER LES OBJECTIFS 2020-2024

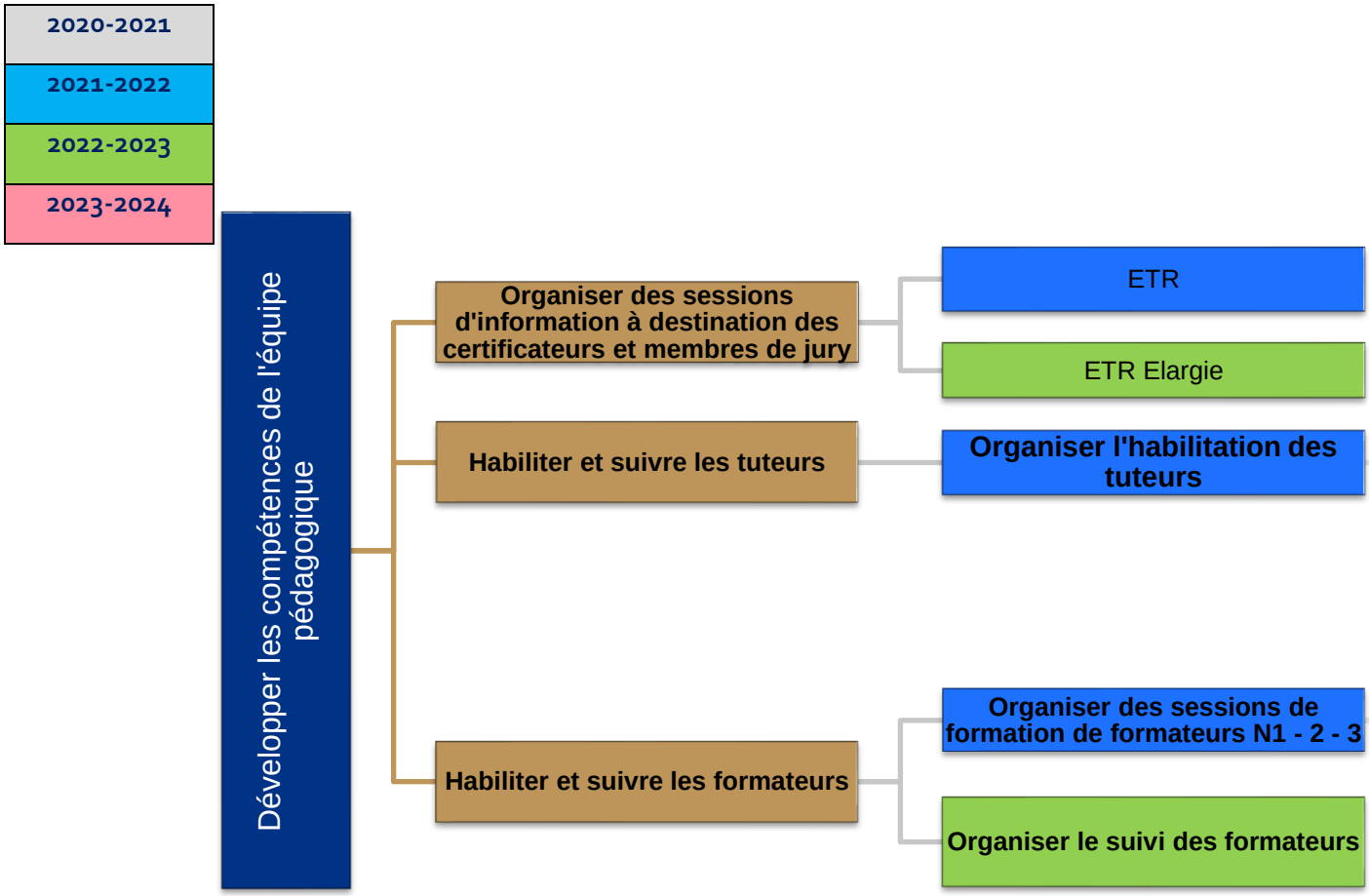

PLAN D'ACTIONS 2021-2022 - OBJECTIF GENERAL 4 - DEVELOPPER LES COMPETENCES DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

OBJECTIF SPECIFIQUE 1 – Développer les compétences des cadres techniques					
Actions à Mener	***Nb/stagiaires/sessions par saison prévu***	***Produits envisagés***	***Moyens humains nécessaires***	***Lieu de formation et matériel***	***Indicateurs de réussite***
Organiser des sessions de formations de certificateurs et de lecteur V.A.E pour les membres de l'E.T.R	30 stagiaires / an (CT)	0 euro	2 CTR Formation 1 spécialiste VAE	Séminaire E.T.R	Utilisation de l'ensemble des procédures liées à la certification et à la VAE par les collègues
Effectuer l'accompagnement des collègues C.T. sur des sessions modulaires	6 collègues par an	0 euro	3 CTR FORMATION	Modules de formation	Nombre de collègue accompagné

OBJECTIF SPECIFIQUE 2 – développer les compétences des facilitateurs					
Actions à Mener	***Nb/stagiaires/sessions par saison prévu***	***Produits envisagés***	***Moyens humains nécessaires***	***Lieu de formation et matériel***	***Indicateurs de réussite***
Organiser des formations de formateurs niveau 1 à destination des formateurs occasionnels	3 formations par an avec 10 à 15 formateurs occasionnels	0 euro	1 CTR Formation par session 1 ctr ou formateurs	Ligue ou CREPS Salle de formation Terrain football Packs formateurs	Nombre session Nombre formateurs formés
Organiser des formations de formateurs niveau 2 à destination des formateurs occasionnels	2 formations par an avec 10 à 15 formateurs	0 euros	1 CTR Formation par session 1 CTR ou formateur ext	Ligue ou CREPS Salle de formation Terrain football Packs formateurs	Nombre session Nombre candidats

EVALUATION ET REGULATIONS DU PLAN D'ACTIONS - 2020 – 2024

Critères d'évaluation **Niveau attendu**

Les conditions d'information du public sur les formations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus	1. L'IR2F diffuse une information accessible au public, détaillée et vérifiable sur les formations proposées : prérequis, objectifs, durée, modalités et délais d'accès, tarifs, contacts, méthodes mobilisées et modalités d'évaluation, accessibilité aux personnes handicapés 2. L'IR2F diffuse des indicateurs de résultats adaptés à la nature des formations mises en œuvre et des publics accueillis 3. Lorsque l'IR2F met en œuvre des prestations conduisant à une certification professionnelle, il informe sur les taux de d'obtention des certifications préparées, les possibilités de valider un/ou des blocs des compétences, ainsi que sur les équivalences, passerelles, suites de parcours et les débouchés
L'identification précise des objectifs des formations proposées et l'adaptation de ces formations aux publics bénéficiaires lors de la conception des prestations	1. L'IR2F analyse le besoin du bénéficiaire en lien avec l'entreprise et/ou le financeur concerné(s) 2. L'IR2F définit les objectifs opérationnels et évaluables de la prestation 3. L'IR2F établit les contenus et les modalités de mise en œuvre de la prestation, adaptés aux objectifs définis et aux publics bénéficiaires 4. Lorsque l'IR2F met en œuvre des prestations conduisant à une certification professionnelle, il s'assure de l'adéquation du ou des contenus de la prestation aux exigences de la certification visée 5. L'IR2F détermine les procédures de positionnement et d'évaluation des acquis à l'entrée de la prestation
L'adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre	1. L'IR2F informe les publics bénéficiaires des conditions de déroulement de la prestation 2. L'IR2F met en œuvre et adapte la prestation, l'accompagnement et le suivi aux publics bénéficiaires 3. L'IR2F évalue l'atteinte par les publics bénéficiaires des objectifs de la prestation 4. L'IR2F décrit et met en œuvre les mesures pour favoriser l'engagement des bénéficiaires et prévenir les ruptures de parcours 5. L'IR2F met en œuvre un accompagnement socio-professionnel, éducatif et relatif à l'exercice de la citoyenneté 6. Pour les formations en alternance, l'IR2F, en lien avec l'entreprise, anticipe avec l'apprenant les missions confiées, à court, moyen et long terme, et assure la coordination et la progressivité des apprentissages réalisées en centre de formation et en entreprise 7. L'IR2F informe les apprentis de leurs droits et devoirs en tant qu'apprentis et salariés ainsi que des règles applicables en matière de santé et de sécurité en milieu professionnel 8. Lorsque l'IR2F met en œuvre des formations conduisant à une certification professionnelle, il s'assure que les conditions de présentation des bénéficiaires à la certification respectent les exigences formelles de l'autorité de certification
L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux formations mises en œuvre	1. L'IR2F met à disposition ou s'assure de la mise à disposition des moyens humains et techniques adaptés et d'un environnement approprié (conditions, locaux, équipements, plateaux techniques…) 2. L'IR2F mobilise et coordonne les différents intervenants internes et/ou externes (pédagogiques, administratifs, logistiques, commerciaux…) 3. L'IR2F met à disposition du bénéficiaire des ressources pédagogiques et permet à celui-ci de se les approprier le P dispose d'un personnel dédié à l'appui à la mobilité nationale et internationale, d'un référent handicap et d'un conseil de perfectionnement
La qualification et le développement des connaissances et compétences des personnels chargés de mettre en œuvre les formations	1. L'IR2F entretient et développe les compétences de ses salariés, adaptées aux formations qu'il délivre 2. L'IR2F détermine, mobilise et évalue les compétences des différents intervenants internes et/ou externes, adaptées aux prestations
L'inscription et l'investissement de l'IR2F dans son environnement professionnel	1. L'IR2F réalise une veille sur les évolutions des compétences, des métiers et des emplois dans des secteurs d'intervention et en exploite les enseignements 2. L'IR2F développe des actions qui concourent à l'insertion professionnelle ou la poursuite d'étude par la voie de l'apprentissage ou par toute autre voie permettant de développer leurs connaissances et leurs compétences 3. L'IR2F mobilise les expertises, outils et réseaux nécessaires pour accueillir, accompagner/former ou orienter les publics en situation de handicap

Le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux formations délivrées	1. L'IR2F recueille les appréciations des parties prenantes : bénéficiaires, financeurs, équipes pédagogiques et entreprises concernées 2. L'IR2F met en œuvre des modalités de traitement des difficultés rencontrées par les parties prenantes, des réclamations exprimées par ces dernières, des aléas survenus en cours de prestations 3. L'IR2F met en œuvre des mesures d'amélioration à partir de l'analyse des appréciations et des réclamations